

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DU BOU-THALEB,
en Algérie,
filiale du [Laurium français](#) (Grèce)
et de la
[Société générale des mines d'Algérie et Tunisie \(Omnium\)](#)

Constitution
Société des mines de Bou-Thaleb
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 octobre 1901)

D'un acte sous seing privé, en date du 6 août 1901, reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, il est formé une société anonyme sous la dénomination de : Société des Mines de Bou-Thaleb.

Cette société a pour objet : l'acquisition et l'exploitation de la concession dénommée « Djebel Soubella », de mines de zinc, plomb et métaux connexes, sise en la commune mixte des Rhiras, arrondissement de Sétif, département de Constantine, comprise dans la chaîne des montagnes de Bou-Thaleb. L'exploitation de toutes autres mines dont la société pourrait devenir propriétaire ou locataire en Afrique. Toutes opérations accessoires de l'exploitation desdites mines et tout ce qui se rapporte au commerce de leurs produits et à leur traitement métallurgique. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation des affaires de la société.

Le capital est de 2 millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., souscrites et libérées de 125 francs. Il est, en outre, créé 2.000 parts bénéficiaires, dont 1.000 sont attribuées aux sociétés apportantes : Société générale de mines d'Algérie-Tunisie et Compagnie française des mines du Laurium, et 1.000 à la disposition du conseil pour paiement de partie du prix de la concession Djebel Soubella.

La durée est de 50 ans, du 20 avril 1901.

Les bénéfices seront répartis ainsi qu'il suit : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : 10 % aux administrateurs. Le solde jusqu'à amortissement total du capital ; la somme nécessaire pour l'amortissement du capital en 10 ans ; 70 % aux actions ; 30 % aux parts de fondateur.

Le siège social est à Paris, rue Laffitte, 27.

Le conseil d'administration se compose : de MM. J[oseph] Dorion [CFML] ; O. Homberg ¹ ; A[bel] Juge [SGMAT] ; O[ctave] Maggiar [CFML] ; E. Rodocanachi ² ; J[ules] Rolin [SGMAT] ; M. Saint-Germain ³. — *La Loi*, 19 septembre 1901.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE
(Omnium)

¹ Octave Homberg (1844-1907) : de la Société générale.

² Emmanuel Rodocanachi (Paris, 1859-Paris, 1934) : homme de lettres et néanmoins banquier et administrateur de sociétés. Président de l'Annuaire Didot-Bottin et de la Compagnie française des mines du Laurium (1923). Voir [encadré](#).

³ Marcel Saint-Germain (1853-1939) : avoué, sénateur d'Oran (1900-1920), administrateur d'une vingtaine de sociétés, président de l'Omnium d'Algérie-Tunisie. Voir [encadré](#).

S.A.. — Capital : 7,5 MF
A.G.O. du 30 nov. 1901
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 janvier 1902, p. 16)

.....
Nous sommes heureux de vous informer qu'un décret du 5 mars 1901 a régularisé la concession des gisements du Bou-Thaleb, que nous avons acquis de compte et demi avec la Cie française des mines du Laurium. Conformément au traité d'acquisition, une société a été constituée au capital de 2 MF, sous le nom de Société des mines du Bou-Thaleb, pour l'exploitation immédiate de la mine de calamine déjà reconnue sur les terrains concédés.

.....

(*Archives commerciales de la France*, 9 avril 1902)

Paris. — Modification aux statuts. — Société anonyme due SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB, 27, Laffitte. — Capital porté de 2.000.000 de fr. à 2.500.000 fr. — 15 mars 1902. — *Loi*.

Société générale des mines d'Algérie et Tunisie
(*Le Journal des finances*, 11 avril 1903)

[...] Le portefeuille au 30 juin dernier comprenait la totalité des titres de la Constantine Phosphate et un certain nombre d'actions de Phosphates du Dyr, de Tébessa et de Tocqueville et des mines de zinc du Bou-Thaleb. [...]

Laurium français
(*Le Journal des débats*, 25 juin 1904)

Les Mines du Bou-Thaleb, dont le Laurium possède 2.000 actions, vont mettre en paiement, en juillet, 20 fr. par titre, bien qu'elles ne soient pas encore sorties de la période d'installation et que la production ait été encore très limitée en 1903. Cette entreprise s'annonce comme très rémunératrice.

(*Archives commerciales de la France*, 30 novembre 1904)

Paris. — Modifications. — Société des MINES DU BOU-THALEB, 27, Laffitte. — Capital porté à 3.750.000 fr. — 9 nov. 1904. — *Loi*.

Augmentation du capital
Société des mines du Bou-Thaleb
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 décembre 1904)

D'un acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 15 octobre 1904, il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée par le conseil d'administration de cette société, a été effectuée par l'émission de 200 actions nouvelles de 500 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Le fonds social, qui était de 3.650.000 fr., a été ainsi porté à 3.750.000 fr., et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. — *La Loi*, 28 novembre 1904.

Les mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 mai 1905)

Nous avons appris avec plaisir que les travaux d'exploration en surface exécutés par la Société du Bou-Thaleb sur le périmètre de la mine de Dra-Sfa vendue tout dernièrement à cette société par notre ami M. Justin Gril, viennent de mettre à jour un nouveau filon de calamine qui n'a pas moins de huit mètres de puissance.

D'autre part, le tonnage primitivement reconnu dans le Bou-Thaleb vient de s'augmenter par la découverte de nouveaux filons très intéressants ; aussi la Société fait-elle de grosses installations.

Toutes nos félicitations aux heureux propriétaires du Bou-Thaleb et du Dra-Sfa et tout particulièrement à M. Fougère, l'intelligent directeur de ces deux mines appelées au plus grand avenir.

La Gazette des mines de Tunis

Demande de réunion de deux concessions de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 juillet 1905)

Par une pétition en daté du 8 avril 1905, M. Maggiar (Octave)[du Laurium français], administrateur délégué de la Société anonyme des mines du Bou-Thaleb, dont le siège social est à Paris, rue Laffitte, n^o 27, agissant au nom et pour le compte de la dite société, sollicite l'autorisation de réunir les deux concessions de mines de même nature indiquées ci-dessous :

1^o Concession des mines de zinc, plomb et autres métaux connexes du Djebel-Soubella, d'une étendue superficielle de huit kilomètres carrés cinquante-huit hectares (858 hect.), située sur le territoire de la commune mixte des Rhira^s, arrondissement de Sétif, département de Constantine, instituée par décret du 5 mars 1901, en faveur de la Société civile des mines du Bou-Thaleb n^o 1, Takelmount, Abiane et Bou-Rieche ;

2^o Concession des mines de zinc, plomb et autres métaux connexes de Dra-Sfa, d'une étendue superficielle de quatre kilomètres carrés quatre-vingt-dix-sept hectares (497 hect.), située sur le territoire des communes mixtes des Rhira^s et des Eulma, arrondissement de Sétif, département de Constantine, instituée par le décret du 26 août 1904 en faveur de M. Gril (Justin)

Société des mines du Bou-Thaleb
(*Gil Blas*, 14 octobre 1905)

À partir du 13 octobre, présent mois, les actions n^o 1 à 7.300 de la Société des Mines du Bou-Thaleb seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant

Exposition de Liège
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 octobre 1905)

Médaille d'or.

Compagnie générale des
MINES D'ALGERIE-TUNISIE
(OMNIUM)
Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1905
(*Le Recueil des assemblées générales*, 10 janvier 1906)

[...] D'après les renseignements qui nous ont été communiqués, les exploitations de la Société du Bou-Thaleb à laquelle nous sommes intéressés, continuent à se développer et les bénéfices de cette société sont en augmentation. [...]

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU LAURIUM
Société anonyme au capital de 16.300.000 francs
SIÈGE SOCIAL : À PARIS, 27, RUE LAFFITTE
Assemblée générale ordinaire du 9 juin 1906
(*Le Recueil des assemblées générales*, 10 juillet 1906)

La Société des mines du Bou-Thaleb, dont nous possédons 2.730 actions, grâce aux résultats qu'elle a obtenus en 1905, et tout en ayant fait une large part aux réserves, distribuera à ses actionnaires, sous forme de dividende, un intérêt de 6 %, correspondant à 30 francs par action. En outre, elle mettra en paiement le 1^{er} juillet prochain, à titre d'amortissement du capital, une somme nette de 30 francs par action ⁴.

MINES
(*Le Journal général de l'Algérie*, 22 juillet 1906)

Un décret en date du 15 juin 1906 a autorisé la société des mines de Bou-Thaleb à réunir les deux concessions de mines de zinc, plomb et métaux connexes du Djebel-Soubella et de Dra-Sfa, dont elle est propriétaire dans le département de Constantine.

Laurium français
(*Le Journal des finances*, 4 novembre 1906)

⁴ Les actions du Bou-Thaleb, dont le cours moyen a été de 788 francs en 1905, sont actuellement à 888 francs (cours du 30 juin 1906, Cote officielle, deuxième partie).

[...] Le portefeuille de la Compagnie, qui se compose notamment d'actions Mines de Dardesa, Mines de Capsalo, Mines du Sunium, Mines du Bou-Thaleb, doit se trouver présentement en notable plus-value. [...]

Joseph Charles Georges BOUILLAT, président

Né à Glasgow, le 24 août 1864.

Fils d'Édouard Bouillat, diplomate, et de Blanche Alexandrine Leveau.

Marié à Paris VIII^e, le 26 avril 1892, avec Marie-Louise Fourchy.

Polytechnicien.

Capitaine d'artillerie. Démissionnaire.

Administrateur de la Société générale (mars 1902). Son représentant au conseil des sociétés suivantes :

Administrateur de la Société anonyme Westinghouse (1904-1908),

Administrateur de la Société minière et industrielle de Routchenko (1905 ?-1914),

vice-président de la Société générale de l'industrie minière et métallurgique en Russie (Omnium russe), Bruxelles

Administrateur de la Société générale des hauts fourneaux, forges et aciéries de Russie (déc. 1906),

Administrateur de la Russo-Française, Société d'entreprises industrielles et de travaux publics (juin 1907),

de la Société générale de matériel de chemin de fer (liquidation en juin 1909),

président de la [Société des mines de Garn-Alfaya](#) (1908),

administrateur de l'Immobilière Parisienne et Départementale (sept. 1910),

de la Compagnie des chemins de fer portugais (obligataires)(juillet 1919),

d'[Asphalte et pétrole](#) (1923),

de la Société générale alsacienne de banque (Sogenal)(vers 1924),

et des Chemins de fer de Rosario à Puerto-Belgrano (Argentine).

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1916 : capitaine de réserve au grand parc d'artillerie d'une armée.

Décédé le 9 septembre 1940.

Mines du Bou-Thaleb

(*Le Journal des finances*, 1^{er} juin 1907)

Les bénéfices nets se sont élevés en 1906 à 633.843 fr., en augmentation de 95.414 fr. sur ceux de l'année précédente.

On pense qu'il sera proposé la répartition d'un dividende de 6 %, soit 28 fr. 20 par action, et un remboursement de 35 fr. par titre.

Société des mines du Bou-Thaleb

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 juin 1907)

Les bénéfices réalisés par la Société des mines du Bou-Thaleb durant l'exercice écoulé s'élèvent à 633.843 fr. 46 en augmentation de 95.414 fr. 14 sur ceux de l'année précédente.

Le bilan qui sera soumis à l'approbation des actionnaires le 1^{er} juin prochain fait ressortir une augmentation des immobilisations de 183.808 fr. 74 par suite de l'achat

d'une nouvelle concession : la mine Tizi-N'Taga, payée 140.000 francs et par suite des dépenses effectuées pour des installations nouvelles.

On sait que le capital a été réduit de 3.760.000 à 3.535.000 fr., conformément au vote de la dernière assemblée qui a décidé un remboursement de 30 fr. par action dont le nominal est ramené ainsi à 470 francs.

Il sera probablement proposé à la prochaine assemblée de fixer le dividende de l'exercice à 6 %, soit 28 fr. 20 par action et de rembourser 35 francs par titre.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juin 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des mines du Bou-Thaleb, tenue le 1^{er} juin dernier a, après avoir en tendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire des comptes, approuvé les comptes de l'exercice 1906 qui se soldent par un bénéfice net de 633.843 fr. 86 et fixé le dividende y afférent à 28 fr. 20 ; il a été alloué en outre, à titre d'amortissement, une somme nette de 35 francs par action, ce qui porte la dotation de chaque action à 63 fr. 20.

M. Jules de Catelin ⁵ a été élu administrateur.

Société du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 juin 1907)

Nous avons déjà donné les résultats de l'exercice écoulé. Revenons aujourd'hui sur le côté technique. Les deux gisements de minerai calamines de Soubella et de Dra-Sfa ont fourni ensemble 9.000 tonnes, mais le minerai de Dra-Sfa est à plus haute teneur que le premier.

En dehors des calamines obtenues par scheidage, on produit une quantité assez importante de minerais de qualité inférieure susceptible de donner des calamines marchandes après une préparation mécanique appropriée. Mais le manque d'eau constitue une difficulté sérieuse pour cette opération, malgré l'établissement de réservoirs pour recueillir l'eau de pluie.

La Société du Bou-Thaleb vient d'acquérir, moyennant 140.000 francs, la concession de mine de zinc de Tizi-N'Taga, située près de Rovigo dans le département d'Alger.

Société du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 juillet 1907)

[...] Les mines du Bou-Thaleb, exploitées par l'Omnium d'Algérie-Tunisie, sont particulièrement riches en carbonate de plomb : il en est différemment dans les mines voisines de Dra-Sfa et du Djebel-Soubella qui produisent presque exclusivement du zinc.
[...]

⁵ Jules de Catelin (1854-1938), du Laurium français. Remplaçant Joseph Dorion, décédé. Président d'Asphalte et pétrole (1923). Voir [encadré](#).

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
(Cote de la Bourse et de la banque, 1^{er} août 1907)

La hausse des cours du zinc, et l'élévation de la teneur de ses minerais sont les deux causes qui ont permis à la Société des Mines de Bou-Thaleb de réaliser en 1896, un bénéfice supérieur d'environ 95.000 fr. à celui de 1905. Le compte de profits et pertes, présenté à l'assemblée du 1^{er} juin se comparait, en effet, comme suit à celui de l'exercice précédent :

	1905	1906
CHARGES		
Frais généraux d'administration	26 277 85	21.423 85
Frais généraux d'exploitation	28.565 30	33.916 41
Impôts et redevances	—	6.206 07
Divers	338 25	1.827 04
Amortissement sur frais de premier établissement	39.176 08	—
Amortissement sur immeubles	11.694 55	—
Total	<u>185.952 03</u>	<u>63.373 37</u>
PRODUITS		
Bénéfices du compte exploitation	586.928 75	681.931 99
Intérêts et escomptes	7.030 55	15.285 24
Total	593.957 30	697.217 23
Rappel des charges	105.952 03	63.373 37
Bénéfices nets	487.905 27	633.818 86
Report précédent	50.521 45	—
Soldes disponible	538.429 72	633.813 86

Sur les bénéfices de 1905, la société avait décidé la distribution aux actionnaires : 1° d'un intérêt de 6 % représentant 30 fr. bruts par action ; 2° d'une somme nette de 30 fr. à titre d'amortissement sur le capital. À la dernière assemblée, le conseil a proposé la répartition suivante : 1° 6 % sur le capital non amorti, soit 28 fr. 20 bruts ; 2° une somme nette de 35 fr. à titre de nouvel amortissement sur les actions. Les répartitions se comparent, en conséquence, comme suit :

	1905	1906
Réserve légale	24.395 26	31.692 19
Conseil d'administration	28.903 44	39.065 17
Premier dividende de 6 % aux actions	225.000 00	211.500 00
Prélèvement pour amortissement des actions	260.131 02	227.368 98

Réserve de prévoyance en vue de nouvelles acquisitions	—	121.217 52
Totaux égaux aux soldes disponibles	538.429 72	633.313 86

Les deux gîtes de Soubella et de Dra-Sfa. ont vu leur exploitation se poursuivre régulièrement et ont donné chacun à peu près le même tonnage que précédemment, soit environ 9.000 tonnes pour l'ensemble. C'est principalement Dra-sfa, qui, par la haute valeur de ses minerais, a relevé notablement la moyenne des produits d'exportation : considérée quantitativement, la production de cette mine est de près de moitié de la production totale de la société.

Les résultats, quoique favorables, se sont ressentis d'une certaine raréfaction pendant quelques mois de la main-d'œuvre indigène, la seule que, pour des raisons d'économie, la société veuille rechercher. Les cadres sont, d'ailleurs, d'une façon générale, à peu près complets, sauf pendant la période des récoltes.

Parallèlement à l'exploitation proprement dite, la société a poussé avec activité ses travaux de recherche et a obtenu de ce côté des résultats en rapport avec ses efforts ; elle est particulièrement satisfaite des observations faites sur Dra-Sfa qui lui paraît présenter des perspectives de minéralisation intéressante, surtout pour l'avenir.

En dehors des calamines obtenues par scheidage, la société produit annuellement une quantité importante de minerais de qualité inférieure susceptibles de donner des calamines marchandes après un traitement approprié. Le manque d'eau est malheureusement une difficulté sérieuse pour cette opération. Aussi la société établit-elle des réservoirs pour les eaux de pluie, en vue de pouvoir tirer parti de sous-produits actuellement inutilisés jusqu'à ce jour et qu'elle n'a pas fait entrer dans son actif.

Une nouvelle acquisition a été faite pendant le dernier exercice ; moyennant 140.000 fr., la société s'est assurée tous les droits à la concession de la mine de zinc de Tizi N'Taga, située près de Rovigo, dans le département d'Alger. et c'est dans le même ordre d'idées qu'elle a mis en réserve la somme de 124.217 52 dont nous avons fait mention, plus haut, dans notre tableau de répartition des bénéfices.

Après avoir pris connaissance des détails qui précèdent, sur la marche du dernier exercice, les actionnaires ont approuvé les comptes et réélu administrateurs MM. Ch. Aubry, Bouillat, Jules de Catelin, G. Chabert ⁶, J[ustin] Gril, A[bel] Juge, O[ctave] Maggiar, E. Rodocanachi, J[ules] Rolin, M. Saint-Germain.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 7 novembre 1907)

300 actions de la Compagnie des mines du Bou-Thaleb, inventoriées à 470 fr.
141.000 00

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Le Capitaliste*, 19 mars 1908)

[...] Votre portefeuille titres [...] s'inscrit cette année à 531.141 fr. 95 par suite de la vente de 50 actions des Mines du Bou-Thaleb et de 179 actions des Mines de Ouasta et Mesloula. [...]

⁶ Gabriel Chabert (Strasbourg, 1857-1937) : actionnaire, commissaire des comptes (1884), puis administrateur (1893-1922) de la Cie française du Laurium.

Société des mines de Garn-Alfaya
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 avril 1908)

[...] Le conseil d'administration comprend MM. ... [Georges] Bouillat [administrateur de la Société générale depuis 1902], président de Bou Thaleb...

Algérie
Demande de réunion de trois concessions de mines.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 avril 1908)

Par une pétition en date du 15 novembre 1907, M. de Catelin (Jules), administrateur délégué de la « Société des mines du Bou-Thaleb » dont le siège social est à Paris, 27, rue Laffitte, agissant au boni et pour le compte de ladite société, sollicite l'autorisation de réunir la concession des mines de zinc, plomb, cuivre et autres métaux connexes de « Tizi-N'Taga », d'une étendue superficielle de trois kilomètres carrés quatre-vingt-quatorze hectares (394 hectares) située sur le territoire de la commune de Rovigo, arrondissement et département d'Alger, instituée par le décret du 1^{er} mars 1907 en faveur de M. Moncelon (Jean) demeurant à L'Arba (Alger), aux deux concessions de mines de même nature indiquées ci-dessous et dont la réunion à précédemment été autorisée :

1° Concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes du « Djebel-Soubella », d'une étendue superficielle de huit kilomètres carrés cinquante huit hectares (858 hectares) située sur le territoire de la commune mixte des Rhiras, arrondissement de Sétif, département de Constantine, instituée par décret du 5 mars 1901 en faveur de la « Société civile des mines du Bou-Thaleb n° 1, Takelmout, Abiane et Bou-Rièche ».

2° Concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes de « Dra-Sfa », d'une étendue superficielle de quatre kilomètres carrés quatre-vingt-dix-sept hectares (497 hectares) située sur le territoire des communes mixtes, des Rhiras et des Eulmas, arrondissement de Sétif, département de Constantine, instituée par décret du 29 août 190, en faveur de M. Gril (Justin), propriétaire à Sétif.

Mines du Bou-Thaleb
(*La Finance algérienne*, 25 mai 1908)

Les comptes de la Société des Mines du Bou-Thaleb, pour l'exercice 1907, dont l'assemblée des actionnaires prendra connaissance dans sa réunion du 4 juin prochain, se soldent par un bénéfice net de 470.282 francs contre 633.843 francs en 1906, soit une diminution de 163.561 francs d'une année à l'autre.

Voici comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes (en fr.) :

	1906	1907
RECETTES		
Intérêts et escomptes	15.285	7.999

Bénéfices d'exploitation	681 932	566.745
Totaux	<u>697.217</u>	<u>574.744</u>
DÉPENSES		
Frais généraux d'exploitation	33.916	42.702
Frais généraux d'administration	21.424	26.521
Impôts et redevances	6.206	35.239
Divers	1.827	
Bénéfices nets de l'exercice	633.844	470.282
Totaux	<u>697.217</u>	<u>574.744</u>

La diminution des bénéfices d'exploitation est due à la baisse des métaux qui s'est produite au cours du dernier exercice.

Les frais généraux et les redevances ont augmenté dans une proportion assez forte. Les bénéfices nets, par suite, sont ramenés de 633.844 francs à 470.282 francs.

On ne connaît pas encore quelles seront les propositions de répartition du conseil d'administration : il est probable que le dividende sera, toutefois, le même que celui de l'année 1906, cette distribution n'absorbant que 200.000 francs.

Il restera encore un solde suffisant pour rembourser une légère partie du capital social. On sait que par des remboursements successifs effectués antérieurement, la valeur nominale j de l'action n'est que de 435 francs.

Le bilan, au 31 décembre 1907, s'établit comme suit (en fr.) :

ACTIF	
Mines et concessions :	
Soubella-Dra-Sfa	2.760.000 00
Tizi N'Taga	148.381 51
à Ctes Permis Reymard	77.000 00
Frais de premier établissement	200.000 00
Immobilisations	316.325 05
Approvisionnements	99.641 55
Minerais en stock	270.981 85
Minerais en cours de livraison	301.447 60
Espèces eu caisse et en banque	233.444 82
Débiteurs divers	26.300 00
Portefeuille de valeurs	89.907 90
<u>Total</u>	<u>4.523.430 28</u>

PASSIF	

Capital :	
7.500 actions de 500 francs amorties de 65 francs	3 262.500 00
Amortissements de 1905 et 1906	487.500 00
Compte d'ordre	64.397 45
Créditeurs divers	38.102 94
Coupons restant à payer	959 57
Remboursements sur actions restant à payer	4.340 00
Réserve légale	71.130 69
Réserve spéciale	124.217 52
Profits et pertes :	
Bénéfices nets	470.282 11
<u>Total</u>	<u>4.523.430 28</u>

Les immobilisations sont en légère augmentation au bilan ci-dessus. Il n'y a pas encore eu d'amortissement sur le premier établissement, le conseil préférant amortir les actions.

La trésorerie est toujours très à l'aise, l'excédent des disponibilités sur les exigibilités est de près d'un million.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Société des mines du Bou-Thaleb
(*Gil Blas*, 7 juin 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des Mines du Bou-Thaleb qui a eu lieu le 4 juin courant, après avoir entendu la lecture des rapports, approuvé les comptes de l'exercice 1907 et fixé le dividende y afférent à 26 10 par action, a décidé, en outre, la répartition d'une somme de 20 fr. à titre d'amortissement du capital.

Ces sommes seront mises en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. [Charles] Michel⁷ en qualité d'administrateur et réélu MM. Gril et [Gabriel] Chabert, administrateurs sortants.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE*
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1908)

250 actions de la Compagnie des mines du Bou-Thaleb, inventoriées à 435 fr.
108.730 00

⁷ Charles Michel (1870-1937), de la Sté générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium), puis de la Banque Édouard-Raphaël Worms. Voir [encadré](#).

À distinguer de son contemporain et quasi-homonyme Charles Michel, devenu Charles Michel-Côte (1872-1959).

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 juillet 1908)

M. [Charles] Michel, directeur général de l'Omnium des phosphates [Sté générale de mines d'Algérie-Tunisie], a été nommé administrateur des mines du Bou-Thaleb.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} septembre 1908)

.....
En même temps qu'elle s'attachait à augmenter sa production, la société s'est préoccupée de préparer les ressources minérales suffisantes pour en assurer la progression ultérieure. Les travaux de développement ont donc été poussés activement dans les gites calaminaires.

D'autre part, des travaux d'adduction d'eau ont été commencés au cours de l'exercice 1907 ; ils sont rendus nécessaires par l'irrégularité du régime des pluies, en raison de laquelle on ne peut pas compter sur les réservoirs pour la préparation mécanique des minerais de second ordre, dont la société tire des profits intéressants.

En dehors de ses deux districts de Dra-Sfa et de Soubella, actuellement exploités, la société cherche à accroître son domaine minier par de nouvelles acquisitions. La mine de Tizi-N'Taga, achetée l'année dernière, a été préparée au moyen d'un grand travers-banc d'accès, et l'on en attend une production qui accroîtra les revenus du deuxième semestre. [Dans cet ordre d'] idées, le conseil d'administration a jugé opportun de s'assurer la propriété de terrains d'exploitation qui confinent à la partie Ouest de la mine de Soubella. Cette acquisition a été réalisée, tant dans un but industriel que pour éviter l'installation d'exploitations étrangères qui auraient pu porter préjudice à la société, notamment au point de vue de la main-d'œuvre.

*
* *

Tous ces travaux et acquisition ont eu pour effet de réduire considérablement les disponibilités de la société qui s'élevaient seulement à 233.444 82 au 31 décembre 1907, contre 739.798 56, à la fin de l'exercice précédent. Cependant, vu l'insignifiance des dettes immédiatement exigibles de la société, qui n'atteignent même pas 50.000 fr. au total, la situation de trésorerie reste très aisée. La contrepartie de cette diminution de l'encaisse se retrouve au bilan, dans les postes mines et concessions, immeubles et constructions, et surtout, dans les approvisionnements et stocks ; l'augmentation très sensible de ces derniers, permet de supposer que, vers la fin de l'exercice, la société a vu ses ventes paralysées par la crise, et ferait augurer peu favorablement des résultats financiers de l'année en cours. Mais, à ce sujet, on en est réduit à des hypothèses, aucun détail n'étant connu sur la marche des affaires commerciales de la société.

Au 31 décembre dernier, le capital non amorti s'élevait à 3.262.500 fr., et l'amortissement du capital à 487.500 fr. À fin 1908, le montant nominal des actions se trouvera encore réduit de 20 fr., soit 150.000 fr. en tout, ainsi qu'on l'a vu plus haut, en exécution des décisions de l'assemblée du 4 juin.

Celle-ci a réélu MM. Gabriel Chabert, Justin Grill et Michel, administrateurs sortants.

MINES DE BOU-THALEB

(Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 3 octobre 1908)

Si la Société des mines de Bou-Thaleb a eu, jusqu'à présent, une existence des plus calmes, les résultats qu'elle a obtenu n'en sont pas moins très satisfaisants pour les actionnaires et l'exercice 1907, bien qu'ayant eu à souffrir de la baisse du zinc, donne lieu à des constatations très encourageantes.

À comparer, en effet, les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices, ainsi que nous le faisons ci-dessous, on voit que le bénéfice brut n'a diminué, en chiffre rond, que de 115.000 francs, tandis que la baisse de 80 francs environ par 1.000 kg. sur les cours du métal d'une année à l'autre aurait dû produire, les mêmes quantités gardées, un écart supérieur à 300.000 fr.

Voici, d'ailleurs, les comptes de 1906 et 1907 arrêtés au 31 décembre :

	1906	1907
DÉBIT		
Frais généraux		
Frais d'administration	21.424	26.521
Frais d'exploitation	33.916	42.702
Impôts et redevances	6.206	35.239
Divers	1.827	—
Soldes créditeurs	633.844	470.282
Totaux	<u>697.217</u>	<u>577.744</u>
CRÉDIT		
Bénéfices du compte d'exploitation	681.932	566.745
Intérêts et escomptes	15.285	7.999
Totaux	<u>697.217</u>	<u>574.744</u>

La différence d'une année à l'autre n'est donc nullement attribuable à l'exploitation en elle-même. Bien au contraire, la Compagnie a réalisé une augmentation de 1.000 tonnes dans ses produits d'exportation en même temps que le minerai qu'elle traitait augmentait sensiblement de teneur. À cet égard, les chiffres suivants, donnés par le conseil à la dernière assemblée, ne manquent pas d'être intéressants à connaître :

Production en calamine calcinée (tonnes)

	1906	1907	Différences
Soubella	5.966	5.447	– 519
Dra-Sfa	3.057	4.577	+ 1 520
Totaux	<u>9.033</u>	<u>10.024</u>	<u>+ 1.000</u>

C'est ce développement très favorable du gisement de Dra-Sfa qui a pu contrebalancer l'avilissement des prix de vente du métal. Il est, du reste, susceptible de s'accroître encore pour l'exercice en cours et les exercices suivants, en dépit de quelques difficultés concernant le recrutement de la main-d'œuvre. Sur les résultats obtenus depuis quatre ans, et bien que les actionnaires aient perçu régulièrement un intérêt de 6 % sur le capital non amorti, plus 85 francs en trois ans à titre de remboursement des actions —, des sommes importantes ont été prélevées, en effet, pour acquérir et mettre en valeur, sans recourir à de nouveaux appels de fonds, des gîtes reconnus intéressants dans les environs des Mines de Bou-Thaleb et certes les efforts faits en ce sens ont complètement atteint leur but. C'est ainsi qu'en 1906, la société acquit la mine de Tizi-N'Taga ; sa mise en valeur est imminente et la production qu'on en espère pourra augmenter les revenus du deuxième semestre de cette année. De même, la société a jugé opportun de s'assurer la propriété de certains permis d'exploitation situés sur les confins ouest des concessions de Soubella ; or, le tonnage actuellement reconnu suffit déjà à justifier cet achat, qui exigera encore une dépense d'à peu près 77.000 francs pour l'exercice en cours. Enfin, la société a décidé d'installer une laverie pour tirer parti des minerais de deuxième ordre qui constituent un stock considérable sur le carreau de la mine.

En somme, le conseil d'administration fait tous ses efforts pour amener un accroissement du tonnage et les résultats obtenus dès maintenant laissent penser que cette sage politique aura les répercussions les plus heureuses sur les résultats des exercices futurs, qui sont appelés à voir le zinc à des prix bien supérieurs à ceux qu'il cote actuellement.

La situation financière de l'entreprise ne manque pas de son côté d'être satisfaisante et laisse un fonds de roulement d'environ 540.000 francs, qui permet à la société de poursuivre sa politique rationnelle d'extension et de développement constant.

C'est dans ces conditions que l'assemblée générale, tenue le 4 juin 1908, a été amenée à approuver ses comptes de l'exercice 1907, à voter la distribution d'un dividende de 26 fr. 10 par action et d'une autre somme de 20 francs nets à titre d'amortissement du capital

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 avril 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des mines du Bou-Thaleb, qui a eu lieu le 2 avril courant a, après avoir entendu la lecture des rapports, approuvé les comptes de l'exercice 1908 et fixé le dividende à 15 fr. par action, payable à partir du 1^{er} juillet prochain.

MM. Michel et Saint-Germain, administrateurs sortants, ont été réélus et M. Ansbacher ⁸ a été nommé administrateur.

Mines de Bou-Thaleb
(*Le Capitaliste*, 8 avril 1909)

Les Mines de Bou-Thaleb s'inscrivent à 495.

⁸ Théodore Ansbacher (Furst, Bavière, 1871-Auschwitz, 1944) : banquier à Paris, président de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)(1913-1922). Voir [encadré](#).

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 2 avril, sous la présidence de M. Bouillat, président du conseil. Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1908 et fixé le dividende y afférent à 15 fr. par action, payable à partir du 1^{er} juillet prochain.

Mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 avril 1909)

On lit dans le rapport du conseil d'administration :

L'exercice 1908, dont nous avons à vous entretenir, conformément à nos prescriptions statutaires, enregistre une production de calamine marchande supérieure de 340 tonnes à celle de 1907, et le contingent de chacun de nos districts se répartit comme suit :

Tonnes	1907	1908	Différence
Soubella	5.447	6.075	+628
Dra-Sfa	4.577	4.295	- 282
Totaux	<u>10.024</u>	<u>10.370</u>	<u>+346</u>

Nous avons, en outre, pendant le deuxième semestre, ouvert à l'exploitation notre mine de Tizi-N'Taza, dans la province d'Alger, et elle nous a donné :

848 tonnes de blende et 12 tonnes de galène.

Malgré ce nouvel appoint, et la constance remarquable du régime de production de nos concessions du Bou-Thaleb, les résultats économiques de 1908 sont beaucoup moins favorables que ceux de 1907, et nos bénéfices bruts sont amoindris, en chiffres ronds de 300.000 francs.

Deux raisons, extérieures au régime industriel proprement dit, ont contribué, dans des mesures inégales, à cette différence considérable.

C'est d'abord, et surtout, l'intervention du cours du zinc, qui a fléchi de £ 3,66 ou 92 fr. 30 par tonne de métal.

Rapportée à la teneur de nos calamines calcinées, cette baisse de cours a réduit la valeur de la tonne de 19 fr. 52.

D'autre part, la teneur moyenne de nos produits marchands, avec 42,08 % de zinc, contre 45,38 en 1907, comporte une diminution d'environ trois unités, qui a introduit dans leur prix de vente une différence de 10 fr. 36 c. par tonne.

Cette double dépréciation d'ensemble, 29 fr. 88, correspond, pour la production totale, à une réduction de recettes de 310.000 fr. en chiffres ronds, c'est-à-dire à peu près exactement à la diminution du total bénéficiaire.

On voit donc, sans insister davantage, que la défaillance des résultats provient exclusivement des deux facteurs que nous venons de mentionner.

Nous sommes sans action sur l'un d'eux, le cours du zinc, dont les fluctuations se répercutent d'autant plus durement sur nos entreprises que nos frais élevés de transport restreignent davantage la marge de profits.

Il est à espérer que l'entente entre les producteurs de zinc, réalisée au commencement de cette année, comportera une amélioration des cours qui, du reste, s'est déjà manifestée.

Mais nous pouvons intervenir avec efficacité sur le relèvement de la teneur moyenne, dont la baisse est uniquement attribuable à la proportion beaucoup plus considérable en profondeur de terres calaminaires à laver.

Déjà, nous vous avons signalé l'année dernière l'urgence d'enrichir par lavage ces produits terreux.

Malheureusement, en dépit de nos pressantes démarches, les lenteurs des formalités administratives, pour les autorisations de captation d'eau, ont retardé au delà de toutes prévisions l'exécution de nos projets, qui ne pourront guère être réalisés que dans le courant du deuxième semestre de cet exercice.

Quand ces nouvelles installations seront en marche, nous sommes en droit d'en attendre un contingent de ressources nouvelles assez important, tant du fait du relèvement de la teneur moyenne de nos produits que de l'utilisation d'un stock considérable de terres, jusqu'ici sans emploi.

Tizi-N'Taza n'a pas encore donné la mesure de son fonctionnement normal, les premiers mois d'exploitation ayant dû être consacrés à la préparation des dépilages et à la mise au point du lavage, particulièrement délicat à cause des gangues barytiques.

Nous comptons produire mensuellement 170 tonnes environ de blende avec un appoint de galène de 30 à 40 tonnes par mois.

Le coût des transports jusqu'à Alger, à 25 fr. 10 c. par tonne, est relativement élevé par rapport à la valeur de la blende, et l'exploitation ne sera nettement fructueuse qu'à des cours favorables du zinc.

En résumé, notre activité sociale a poursuivi son cours d'une façon normale et satisfaisante, et n'a eu à subir que la fâcheuse répercussion de la baisse du zinc, en dehors de la légère diminution de teneur de nos calamines, qui aurait pu être évitée si nous avions, obtenu, en temps opportun, les autorisations administratives requises.

Un programme d'expansion s'impose à toute mine métallique, et spécialement aux gîtes calaminaires dont la minéralisation comporte, du fait de sa nature même, un certain caractère d'instabilité.

Aussi, en dehors des prospections que nous poursuivons sans relâche dans toute l'étendue de nos concessions et de nos permis, nous avons cru devoir prendre un intérêt assez important de 200.000 francs dans la nouvelle Société minière de Garn-Alfaya*, en Tunisie. [...]

Aussi avons-nous la confiance d'avoir, par cette participation, augmenté notablement votre actif.

PETITE CORRESPONDANCE
(*Le Journal des finances*, 12 juin 1909)

Bou-Thaleb, comme toutes les entreprises minières, a eu à souffrir en 1908 de la baisse des cours des métaux ; ses bénéfices durant l'exercice 1908 ont été beaucoup moins importants qu'en 1907. Le bénéfice à répartir ne se chiffre, en effet, que par 118.420 fr. contre 478.482 fr. ; le dividende a été fixé à 15 fr. contre 26 fr. 10 et 20 francs qui avaient été répartis à titre d'amortissement du capital. D'après les déclarations contenues dans le rapport du conseil l'administration, l'exercice en cours serait plus favorable ; il y a lieu d'espérer que l'entente entre les producteurs de zinc conclue au début de l'année amènera une amélioration sérieuse des cours de ce métal et, par conséquence, une progression des cours.

(*Le Capitaliste*, 16 septembre 1909)

Les Mines du Bou-Thaleb, inscrites à la deuxième partie de la Cote officielle, se traitent à 495, 500 et 505. Le *Journal officiel* vient de publier l'autorisation accordée à cette société de fusionner ses concessions avec celle des mines de blende et de plomb de Tizi-N'Taga (département d'Alger).

D'autre part, notre confrère l'*Engrais* dit que les mines de Tizi-N'Taga paraissent devoir donner des résultats susceptibles de renforcer à brève échéance la prospérité des Mines du Bou-Thaleb.

Il ajoute qu'il a appris que la même société avait obtenu la concession partielle d'une source qu'elle sollicitait depuis plusieurs années et qui lui permettra de procéder au lavage des terres calaminaires du Soubella, dont les produits donneront un fort appoint à ses bénéfices.

Enfin, d'après une autre nouvelle qui lui vient de Sétif, on aurait découvert au Dra-Sfa un nouveau gisement qui augmenterait d'une façon imprévue et très heureuse les ressources de cette section.

MINES DU BOU-THALEB
(La Cote de la Bourse et de la banque, 14 août 1909)

Malgré une nouvelle augmentation de la production, les bénéfices bruts réalisés pendant l'exercice 1908 par la Société des Mines du Bou-Thaleb sont en diminution de près de 300.000 fr. sur ceux de 1907.

Cette diminution est due à deux causes principales : en premier lieu, la baisse des cours du zinc, qui avait déjà affecté les résultats de l'exercice précédent : en 1908, le cours du zinc, a fléchi de 92 30 par tonne ; en second lieu à la réduction de la teneur moyenne des produits marchands qui, en 1908, n'était que de 42,08 % de zinc contre 45,38 % en 1907. Cette baisse de teneur est uniquement attribuable à la proportion beaucoup plus considérable en profondeur de terres calaminaires à laver. Le conseil avait signalé l'année dernière l'urgence d'enrichir par lavage ces produits terreux. Mais les lenteurs des formalités administratives, pour les autorisations de captation d'eau ont retardé l'exécution des projets du conseil, qui ne pourront guère être réalisés que dans le courant du deuxième semestre de l'exercice 1909.

Quand ces nouvelles installations seront en marche, le conseil compte sur un contingent de ressources nouvelles assez important, tant du fait du relèvement de la teneur moyenne des produits que de l'utilisation d'un stock considérable de terres, jusqu'ici sans emploi.

La diminution du bénéfice d'exploitation a eu sa répercussion sur le bénéfice net qui n'a atteint que 118.121 05 au lieu de 470.282 11 en 1907, comme le fait ressortir la comparaison ci-dessous des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1907	1908
CHARGES		
Frais d'administration	26 521 05	28.437 05
Frais d'exploitation	42.702 02	38.604 77
Frais de secours aux ouvriers et gratifications	—	8.959 05
Impôts et redevances	35 239 01	26.859 47
Amortissements et dépréciation d'inventaire	—	40.320 87
Total des charges	104.402 08	149.187 21

PRODUITS		
Bénéfices bruts d'exploitation	500.745 22	267.608 26
Intérêts et escomptes	7.998 97	—
Total des produits	<u>574.744 19</u>	<u>207 608 26</u>
Total des charges	104.402 08	149 187 21
Bénéfices nets	<u>470 282 11</u>	<u>118.421 05</u>

Il est à remarquer qu'au débit du compte de profits et pertes de l'exercice écoulé figure pour 46.320 87 un compte « amortissements et dépréciation d'inventaire ».

L'assemblée générale du 2 avril dernier a fixé le dividende à 15 fr. pour chacune des 7.500 actions de 500 fr. amorties de 85 fr., alors que pour l'exercice 1907, il avait été réparti 6 % par action de 300 fr., amortie de 65 fr., soit 20 fr. 10 par titre. La répartition des bénéfices des deux derniers exercices s'est établie comme suit :

Répartition

	1907	1908
Réserve légale	23.514 10	5.921 05
Dividende	195 950 00	112.500 00
Conseil d'administration	25.101 80	—
Amortissement des actions	150.000 00	—
Réserve spéciale pour nouvelle acquisition	75.916 21	—
Totaux égaux aux bénéfices	<u>470 482 11</u>	<u>118.421 05</u>

Pendant le deuxième semestre de l'exercice 1908, il a été ouvert à l'exploitation la mine de Tizi N'Taza, dans la province d'Alger. Cette mine a déjà fourni 818 tonnes de blende et 12 tonnes de galène, bien qu'elle n'ait pas encore donné la mesure de son fonctionnement normal, les premiers mois d'exploitation ayant dû être consacrés à la préparation des dépilages et à la mise au point du lavage, particulièrement délicat à cause des gangues barytiques. Le conseil d'administration compte sur une production mensuelle de 170 tonnes environ de blende, avec un appoint de galène de 30 à 40 tonnes par mois.

En dehors des prospections qui ont été poursuivies dans toute l'étendue des concessions et des permis, la société a pris un intérêt assez important de 200.000 fr. dans la nouvelle Société minière de Garn-Alfaya, en Tunisie. Ce gisement comporte une formation de minerais de zinc et de plomb régulière et les résultats des premiers mois de travaux accusent déjà un bénéfice appréciable, bien que la mine ne soit pas encore dotée de ses installations de préparation mécanique. Le concours de la société, pour la création de cette entreprise, a été rémunéré par 200.000 fr. d'actions d'apport. Bien que ces titres soient de la même catégorie que les actions de capital, et, par conséquent d'égale valeur, ils ne figurent au bilan que pour mémoire, en attendant le délai légal de deux ans qui permettra leur négociation.

Conformément aux résolutions votées par l'assemblée du 4 juin 1908, le nominal des actions a été réduit de 435 à 415 fr., le capital non amorti ne figure plus au bilan que pour 3.112.500 et les amortissements pour 637.500 fr. L'examen de la situation financière fait en outre ressortir un fonds de roulement de 300.000 fr. environ.

MM. Ch. Michel et Saint-Germain, administrateurs sortants, ont été réélus et M. Ansbacher a été nommé membre du conseil d'administration.

Société minière la Preciosa (Mexique)
(*Le Journal des chemins de fer*, 26 février 1910)

Réunis en assemblée officielle le 31 courant, les actionnaires de cette société avaient à nommer les membres du Comité qui aura pour fonction de représenter les actionnaires auprès de la Compagnie et de fournir à ces derniers tous renseignements sur la marche de l'entreprise.

La liste suivante a été élue par l'assemblée : ... Fougère, ingénieur, ancien ingénieur de Escombrera-Bleyberg, ex-ingénieur en chef de Bou-Thaleb...

Bou-Thaleb
(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1910)

Les actionnaires de cette société se sont réunis, le 11 en assemblée générale ordinaire. Le solde créditeur du compte de profits et pertes s'élève à 231.457 fr. 90 mais a été réduit à 126.315 fr. 78 par l'inscription à une réserve spéciale de 105.142 fr. 12. Sur la somme restant disponible, le conseil a proposé de verser 5 % à la réserve légale, soit 6.315 fr. 78, et de répartir 10 francs par action, soit 120.000 francs. Les actionnaires ont approuvé les comptes qui leur étaient soumis ainsi que la proposition de répartition des bénéfices.

CAUSERIE FINANCIÈRE
(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 3 avril 1910)

Les actions des mines du Bou-Thaleb ont un marché lourd à 505 francs sans transactions.

Cette société a interrompu l'exploitation de sa mine de Tizi-N'Taga, près Rovigo, pour y faire des travaux de préparation ; de plus, le rendement de ses différentes mines diminuant, on peut prévoir pour ces titres des cours plus bas.

Edgard *Augustin* MARCHIS,
commissaires des comptes

Né à Bône, le 10 septembre 1849.

Fils de Pierre Marchis, propriétaire, et de Victoire Cauro.

Frère aîné de Claude Ferdinand René Désiré Marchis (Bône, 31 août 1851), avocat défenseur, maire de Bône, vice-président du conseil général, délégué financier, officier de la Légion d'honneur, et de Casimir Charles Paul Marie Napoléon Marchis (1855-).

Marié à Marie Coraly Yvonne Issartier Delbourg.

Receveur des contributions diverses en Algérie, receveur particulier des finances à Villefranche (Haute-Garonne)(1^{er} octobre 1887), Rocroi (Ardennes) (21 juin 1894), Mayenne (21 janvier 1895), percepteur hors classe à Boulogne-sur-Seine (21 juin 1897), etc.

Chef adjoint du cabinet civil (janvier 1906-oct. 1909) de Gaston Thomson, ministre de la marine (24 janvier 1905-22 octobre 1908) : spécialiste des questions algériennes.

Retraité (octobre 1909).

Commissaire des comptes des Mines du Bou-Thaleb (avril 1910).

Administrateur de la [Société d'étude de tramways en Indo-Chine et pays circonvoisins](#) (déc. 1911).

Administrateur de la Société des Mines de houille et de fer de la Russie méridionale (février 1914),

et de la [Société des mines d'Oudjda](#) (oct. 1916).

Commissaire des comptes du [Crédit algérien](#) (juin 1918).

Administrateur de la Société immobilière d'Aix-en-Provence (1920).

et de la [Société des Mines de l'Oued-Rabah et d'Aïs](#) (1924).

Rapporteur spécial du Comité central de préconciliation des régions libérées (juillet 1925).

Chevalier (24 janvier 1906), puis officier (9 juillet 1921) de la [Légion d'honneur](#).

Décédé à Paris XVII^e, le 15 mai 1928.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOU-THALEB

(*L'Information financière économique et politique*, 12 avril 1910)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin, sous la présidence de M. Bouillat, président du conseil d'administration, assisté de MM. Rodière et du représentant de la Société Générale, scrutateurs, et de M. Albrand, secrétaire.

2.366 actions étaient présentes ou représentées.

LA DISCUSSION

Après quelques paroles de remerciements du président, les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1. Approbation du rapport des comptes de l'exercice 1909 et fixation du dividende à 16 fr. par action.

2. Quitus complet et définitif à MM. Rollin, Gabriel Chabert et Emmanuel Rodocanachi, administrateurs démissionnaires.

3. Réélection comme administrateur de M. Ch. Aubry, et confirmation de la nomination de M. L. Minvielle, comme administrateur.

4. Autorisations prévues par la loi de 1867.

5. Nomination de MM. Auguste Marchis ⁹ et Raoul de Thézillat ¹⁰, commissaires des comptes pour 1911.

(Voir dans un prochain numéro les rapports, le compte rendu sténographique de la discussion et le texte complet des résolutions).

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOU-THALEB

(*L'Information financière économique et politique*, 17 avril 1910)

.....

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

Le président. — Je suis très heureux que vous approuviez la politique de prudence que vous avez inaugurée l'année dernière, laissant pour la bonne marche de l'entreprise une partie de la répartition que nous pourrions vous faire.

Nous avons ainsi pu faire des immobilisations importantes, notamment pour l'installation d'une laverie qui nous a été très coûteuse, l'eau faisant complètement défaut et les essais de captation ayant tous échoué.

Cette laverie nous permet d'exploiter les amas considérables de terre renfermant du minerai, surtout dans le district de Soubella. Nous avons tout lieu d'être satisfaits du résultat de cette laverie.

Parmi les votes que vous aurez à émettre, vous devez nommer deux commissaires des comptes.

M. Minvielle, en effet, a été appelé à compléter votre conseil où nous serons heureux d'utiliser sa compétence et son dévouement.

Quant à M. Monchicourt, il nous a prié de vouloir bien accepter définitivement sa démission qu'il vous avait déjà offerte l'année dernière. C'est avec regret que nous voyons partir M. Monchicourt qui se dévouait aux intérêts de la Société depuis sa fondation et nous le prions de vouloir bien accepter l'expression de notre vive sympathie.

Deux groupes importants d'actionnaires nous ont prié chacun de vouloir bien présenter à vos suffrages de MM. de Thézillat, déjà commissaire dans deux ou trois affaires connues d'un des groupes, et M. Marchis, trésorier-payeur général honoraire qui vous offre toutes les garanties.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes, successivement mises aux voix, sont votées à l'unanimité.

Omnium d'Algérie et de Tunisie

(*Le Journal des finances*, 30 juillet 1910)

⁹ Augustin Marchis : on le retrouve au conseil de la Société des mines d'Oudjda (Maroc), présidée par Jules de Catelin.

¹⁰ Raoul de Thézillat (1858-1924) : ancien chef d'escadron de cavalerie, commissaire aux comptes et administrateur de sociétés, dont plusieurs en appui de Jules de Cathelin (Ticapampa, Pyrites de Séville, Garn-Alfaya), représentant ailleurs le Crédit mobilier français. Voir [encadré](#).

[...] Le portefeuille comprend [...] près de 1.500 actions des Mines du Bou-Thaleb [...].

Les mines du Bou-Thaleb ont commencé à être exploitées en 1902 ; elles se composent de trois mines de zinc, deux dans la province de Constantine, le Djebel-Soubella et le Djebel-Yousef, et une dans celle d'Alger, le Tizi-N'Taga. Sur leurs actions, qui sont de 500 francs, il a déjà été opéré 85 francs remboursement de capital. Pour 1909, le dividende a été de 16 francs. [...]

Algérie
Demande en concession de mine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 janvier 1911)

M. G. Piron ¹¹, demeurant aux mines du Bou-Thaleb, par Colbert, agissant au nom et pour le compte de la Société anonyme des mines du Bou-Thaleb, dont le siège social est à Paris, 27, rue Laffitte, sollicite une concession de mines de zinc, plomb et métaux connexes sur le territoire de la commune mixte des Rhiras, arrondissement de Sétif, département de Constantine.

BOU-THALEB
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} mars 1911)

Nous sommes informés que la section du Dra-Sfa, où l'exploitation est depuis longtemps réduite, a fourni ces temps derniers des découvertes intéressantes. Les explorations sont reprises avec activité dans cette section.

Les nouvelles de la section de Tizin-Taga restent très satisfaisantes.

Comme, d'autre part, les cours du zinc sont de 24 livres et que le renouvellement et l'extension du syndicat garantit une période de prospérité aux mines de zinc, l'avenir apparaît actuellement sous un jour très favorable.

MINES DU BOU-THALEB
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mai 1911)

Ce matin s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires de la Société des Mines du Bou-Thaleb. Les comptes, arrêtés au 31 décembre 1910, qui lui ont été soumis et que nous avons examinés dans notre numéro du 24 avril 1911, font ressortir un recul sensible des bénéfices d'exploitation dû à la diminution de la production. Ceux-ci ne s'élèvent, en effet, qu'à 282.759 49 contre 322.960 03. Par suite, les bénéfices nets sont en diminution et ressortent à 209.224 76 contre 231.457 90 en 1909.

Dans ces conditions, l'assemblée générale, après avoir affecté 10.461 25 à la réserve légale, a décidé de ne pas distribuer de dividende et de porter le surplus des bénéfices, soit 198.793 51, à la réserve spéciale qui se trouve être de 504.039 36. Cette dernière somme a été affectée à concurrence de 200.000 fr. à l'amortissement des frais de premier établissement et, pour le surplus, soit 304.039 36, à l'amortissement des immobilisations.

L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes, a réélu MM. G. Bouillat, J. de Catelin, et a confirmé la nomination de M. Goyard comme administrateurs. *Quitus*

¹¹ On retrouvera Gustave Piron directeur des mines du Chellala et de celles du Djebel Gustar.

de leur gestion a été également donné à MM. Ansbacher, Ch. Aubry et Ch. Michel, administrateurs démissionnaires.

MINES DU BOU-THALEB
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 19 mai 1911*)

L'assemblée d'hier a approuvé les comptes de 1910 et décidé de porter à la réserve spéciale les bénéfices réalisés au cours de cette dernière année.

Sous la présidence de M. Bouillat, assisté au bureau par MM. Guillaume, de la Société Générale, et Clément, les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire.

L'heure tardive à laquelle s'est terminée l'assemblée ne nous a pas permis, dans le compte rendu que nous en avons publié hier, de nous étendre longuement sur cette réunion.

Le rapport du conseil, dans son ensemble, confirme les appréciations de l'an dernier relatives à l'appauvrissement de la minéralisation dans les couches profondes des gisements.

Le chiffre de la production a baissé de 755 tonnes : ce fléchissement s'est réparti très irrégulièrement.

Le résultat cependant eut pu être considéré comme satisfaisant, s'il était venu s'ajouter comme appoint à une production normale de minerais de calcination directe, mais ceux-ci sont en décroissance sensible et n'arrivent qu'au maigre tonnage de 1.390 tonnes, en diminution de 1.675 sur 1909.

Le rapport termine en déclarant qu'une nouvelle orientation devient absolument indispensable.

Après la lecture du rapport du conseil d'administration, on procède à celle du rapport du commissaire des comptes qui examinent le bilan arrêté au 31 décembre 1910, puis le président fournit quelques explications complémentaires au sujet de la situation actuelle de l'entreprise.

« Le rendement du nouveau district de Tizi N'Taga, dit-il, est très satisfaisant. La Société est d'autre part aujourd'hui, grâce à la réserve, en possession de trois permis de recherches et le conseil espère que la transformation de l'un de ces permis en concession ne comportera pas de trop longs délais.

C'est la continuation de cette politique que MM. les actionnaires sont priés de vouloir bien approuver encore. »

À un actionnaire qui demande si la Société de Garn-Alfaya est déjà en état d'exploitation productive, le président répond que cette Société est en production bien qu'elle ait eu des surprises, non au point de vue du tonnage, mais sous le rapport de la qualité du minerai.

En fin d'assemblée, les diverses résolutions proposées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité. Il en résulte que les comptes arrêtés au 31 décembre 1910 sont approuvés.

L'assemblée générale a décidé également d'affecter le solde bénéficiaire à la réserve spéciale créée antérieurement, et de porter une partie de cette réserve, soit 200.000 francs, à l'amortissement des frais de premier établissement, et le solde, soit 304.039 francs 36, à l'amortissement de pareille somme sur la valeur des immobilisations.

À noter encore le quitus donné à MM. Th. Ansbacher, Ch. Aubry, et C. Michel, la réélection de M. Bouillat et J. de Catelin, administrateurs sortants, celle de M. Joseph Goyard comme membre du conseil et de MM. Augustin Marchis et R. de Thézillat comme commissaires des comptes.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 mars 1912)

M. A. Salze (Saint-Étienne, 1905), ingénieur à la Société minière des Cévennes, a été nommé ingénieur aux mines du Bou-Thaleb.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
Assemblée générale ordinaire du 11 mai 1912
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1912)

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Société anonyme constituée en 1901, pour une durée de 50 années.

Capital : 3.750.000 francs, divisé en 7.500 actions de 500 francs, amorties de 85 francs, inscrites à la Cote officielle, au comptant (Deuxième partie du Bulletin).

Cours du 31 mai 1912 : 175 francs.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale; 6 % d'intérêt aux actions à titre de premier dividende.

Le solde est réparti comme suit :

I. — Jusqu'à l'amortissement total du capital social :

10 % au conseil d'administration ; 50 % au compte spécial d'amortissement du capital, et le surplus reçoit l'affectation que lui donne l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur la proposition du conseil d'administration.

II. — Après amortissement total du capital social :

10 % au conseil d'administration et 90 % aux actions à titre de deuxième dividende.

Toutefois, pour ces 90 %, et sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée pourra affecter telle quotité qu'elle avisera à la formation d'un fonds de réserve ou de prévoyance.

Après leur amortissement intégral, les actions seront remplacées par des actions de jouissance ayant, sauf le droit au remboursement et aux intérêts, les mêmes droits que les actions primitives.

Conseil d'administration

MM. Georges Bouillat, président ; Jules de Catelin, administrateur délégué ; Joseph Goyard ¹², Abel Juge ¹³, Louis Minvielle, Aimery de Rochechouart [Garn-Alfaya (Tunisie), Borralha (Portugal)...], administrateurs.

Commissaires : MM. R. de Thézillat, A[ugustin] Marchis.

¹² Joseph Goyard (1870-1937) : officier d'artillerie jusqu'en 1900, puis dans les affaires minières et industrielles (Bou-Thaleb...). En juillet 1918, après trois ans de front, il entre à la mission franco-américaine dirigée par André Tardieu. Puis retourne en 1919 dans le privé (Mines d'Oudjda, Compagnie hispano-française de mines et minerais, Métallisation Schoop, Plakalnitza...). En 1928, il est recommandé par Tardieu à Mme Abel Ferry qui cherche un représentant pour siéger dans des sociétés auxquelles elle est intéressée (Société franco-égyptienne, Ciments de Couzon...) et qui se trouvent être dans l'orbite de la Banque Oustric. À l'automne de cette même année, il prend la présidence de Saint-Élie et Adieu-Vat (exploitation aurifère en Guyane). Après la faillite d'Oustric, il est auditionné par la commission parlementaire d'enquête.

¹³ Abel Juge : avocat parisien attaché à la Société générale, la représentant à l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie et filiales. Également administrateur des Houillères de Makeevka et des Chantiers navals, ateliers et fonderies de Nicolaïeff.

Siège social : à Paris; 27, rue Laffitte

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Conformément à nos prescriptions statutaires, nous venons vous rendre compte des résultats de l'exercice 1911.

La production comparée des deux dernières années se traduit dans le tableau ci-après :

(en tonnes)	1910	1911	Différences
Soubella : calamine calcinée	6.120	3.957	- 2.163
Soubella : galène de laverie	340	338	- 2
Dra Sfa : calamine	968	837	- 131
Tizi N'Taga : blende	—	1 077	+ 1 077
Tizi N'Taga : Galène	—	58	+ 58
	<u>7.428</u>	<u>6.267</u>	<u>- 1.161</u>

Ces productions réduites confirment entièrement les appréhensions dont nous vous faisons part l'année dernière, relativement à la défaillance générale de la minéralisation en profondeur dans nos diverses concessions.

Aucun fait nouveau n'est venu les modifier dans un sens favorable.

Tous nos districts sont, en effet, en décroissance notable, sauf Tizi N'Taga qui a produit 1.077 tonnes de blende. Mais, là encore, nous arrivons à l'épuisement de la mince colonne qui constitue le gisement : l'importance croissante des travers-bancs nécessités pour recouper les avals devient disproportionnée à la valeur de la minéralisation, et cette source de production tend également à disparaître.

La situation générale de notre ancien actif serait donc inquiétante si nos démarches actives pour trouver de nouveaux aliments n'avaient été suivies de résultats favorables.

Nous avons pu, en effet, amodier tout récemment, dans des conditions avantageuses, deux gisements, l'un de minerai de zinc, l'autre de plomb arsénié, qui présentent à des titres différents d'intéressantes perspectives de développement et d'avenir.

Il serait prématuré d'en escompter encore les rendements, d'autant plus que la propriété minière n'est encore constituée que par des permis de recherches, et que nous pouvons encourir de longs délais du fait des difficultés apportées par le gouvernement à l'octroi des concessions.

Si les pouvoirs publics se décident à mettre prochainement un terme à un état de choses si préjudiciable aux intérêts nationaux, nous ne tarderons pas à retirer les fruits de nos nouvelles acquisitions qui, du fait de leur position géographique et de la nature de leur minéralisation, présentent de grandes facilités de mise en valeur.

Nous devons cependant être prêts à envisager une période de transition de quelque durée.

À cet égard, la politique prévoyante que vous avez bien voulu adopter sur nos conseils, nous met en bonne posture.

Vous remarquerez, en effet, dans le bilan dont nous allons vous donner lecture, que notre actif réalisable, déduction faite du passif exigible, s'élève au 31 décembre 1911 à la somme importante de 523.571 fr. 88.

Grâce à ces disponibilités, il nous a été donné de réaliser les achats dont nous venons de vous parler, et nous pouvons attendre la promulgation des concessions en travaillant activement au développement des nouveaux gîtes.

BILAN au 31 décembre 1911

ACTIF		
Valeurs immobilières :		
Mines et concessions :		
Soubella et Dra Sfa :	2.760.000 00	
Tizi N'Taga :	148.381 51	
Permis Reymard :	106.077 55	3.014:459 06
Immobilisations :		
Au 31 décembre 1911 :	636.802 06	
Amortissements 1911 :	304.039 36	332.762 70
Valeurs mobilières :		
Approvisionnements :	20.269 05	
Minerais en stocks et en cours de livraison :	286.369 91	
Espèces en caisses et en banques :	243.033 07	
Portefeuille des valeurs :		
1.500 actions de capital Garn-Alfaya :	150.000 00	
2.150 actions d'apport Garn-Alfaya (valeur nominale 215.000 francs) :	Mémoire	699.672 63
		<u>4.046.894 39</u>

PASSIF		
Capital :		
7.500 actions de 500 fr. amorties de 85 fr. :	3.112.500 00	
Amortissements :		
1905: 30 fr. soit :	225.000 00	
1906 : 35 fr., soit :	262.500 00	
1907: 20 fr., soit :	150.000. 00	637.500 00
Engagements envers les tiers :		3.750.000 00
Compte d'ordre :	21.609 15	

Coupons et remboursements restant à payer : 4.491 60	26.100 75
Réserve légale	117.342 87
Profits et pertes :	
Solde créditeur	153.450 77
	<u>4.046.894 39</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES au 31 décembre 1911

DÉBIT		
Frais généraux d'exploitation :	20.47125	
Frais généraux de secours aux ouvriers :	3.871 35	
Frais généraux d'administration :	30.070 00	54.412 60
Provision pour impôts		20.000 00
Solde créditeur		153.450 77
		<u>227.863 37</u>
CRÉDIT		
Bénéfices bruts d'exploitation		224.334 37
Intérêts, escomptes, divers		3.529 00
		<u>227.863 37</u>

Les chiffres que vous venez d'entendre exigent peu de commentaires.

Grâce à la bonne tenue des métaux, l'exercice, avec un montant de bénéfice brut de 224.334 fr. 37, a été assez satisfaisant, si l'on tient compte des difficultés croissantes de l'exploitation dans des gîtes appauvris.

Les considérations exposées dans le cours de ce rapport, exigent impérieusement que le solde bénéficiaire net de 153.450 fr. 77, déduction faite de la réserve légale, soit, comme l'année dernière, consacré à des amortissements, et, dans les circonstances présentes, nous ne doutons pas de votre assentiment.

Suivant l'autorisation que vous nous avez donnée à notre dernière réunion, le montant de la réserve spéciale, antérieurement constituée, de 504.039 fr. 36, a été appliqué à l'amortissement intégral des frais de premier établissement pour 200.000 francs, et le surplus, soit 304.039 fr. 36, est venu en déduction des immobilisations.

En résumé, grâce à la solidité de notre situation financière et aux perspectives favorables que notre nouvel actif minier fait entrevoir, il est permis d'espérer qu'après avoir traversé une fâcheuse période de transition, qu'il n'est malheureusement pas en notre pouvoir d'écourter, notre industrie retrouvera un régime assez rémunérateur pour donner satisfaction à vos intérêts.

Le mandat d'Administrateur de M. L. Minvielle arrive à expiration cette année. Aux termes de l'article 17 des statuts, les administrateurs sortants étant rééligibles, votre conseil vous propose de réélire M. L. Minvielle.

Au cours du dernier exercice, votre conseil a enregistré avec regret la démission de deux de ses plus anciens collaborateurs, M. Justin Gril et M. Marcel Saint-Germain qui, pour des raisons personnelles, ont dû résigner leur mandat. En vous associant à ses regrets, vous voudrez bien leur donner *quitus* complet et définitif de leur gestion jusqu'au 31 décembre 1911.

Par contre, nous avons eu l'heureuse fortune de nous assurer le concours de M. le marquis [Aimery] de Rochechouart, administrateur de plusieurs sociétés, dont la compétence en affaires minières nous sera des plus précieuses. Nous vous demanderons donc de bien vouloir confirmer sa nomination d'administrateur de notre société.

Enfin, vous aurez à pourvoir, pour l'exercice en cours, à la nomination d'un ou de deux commissaires en remplacement de MM. A[ugustin] Marchis et R[ou] de Thézillat, commissaires sortants et rééligibles.

.....

DISCUSSION

L'assemblée générale ordinaire était présidée par M. Georges Bouillat, président du conseil d'administration, assisté de MM. Guillaume et Clément, en qualité de scrutateurs.

Un actionnaire. — Vous nous vantez, dans le rapport du conseil, la compétence de M. le marquis de Rochechouart : de quelles sociétés est-il administrateur ?

Le président. — M. le marquis de Rochechouart est administrateur d'une société d'exploitation de wolfram, en Portugal, société très prospère, qui donne des dividendes depuis deux ans, et qu'il dirige avec beaucoup de compétence et de dévouement. Il fait également partie du conseil de la Société des mines de Garn-Alfaya depuis l'origine.

Un actionnaire. — Vous avez des options sur de nouvelles mines ?

Le président. — Il ne s'agit pas d'options, mais de l'acquisition ferme de permis de recherches. Actuellement, on ne trouve plus à acheter de concessions ; quand on veut s'assurer la possession d'un gisement, il faut d'abord acquérir le permis de recherches.

L'actionnaire. — Ce permis vous a-t-il coûté cher ?

Le président. — Non, nous avons obtenu deux permis dans de bonnes conditions.

L'un se rapporte à un minerai zincifère — calamine — situé dans une région avoisinant notre exploitation de Dra-Sfa ; l'autre a trait à un minerai de plomb arsénié situé dans la région de Guelma, à dix kilomètres de la gare de Nador — de la ligne Bône-Guelma — et à une centaine de kilomètres du port de Bône.

L'actionnaire. — Vous avez ces permis de recherches depuis longtemps ?

Le président. — Nous venons seulement de les acquérir. Mais nous avons déjà une vue d'ensemble sur ces minerais par les travaux de recherches que les propriétaires y avaient effectués depuis 1908.

En ce qui concerne le minerai de plomb arsénié, nous avons pu en exporter 450 tonnes.

L'actionnaire. — Ce minerai est riche ?

Le président. — Il contient 18 % d'arsenic et 30 % de plomb. C'est un minerai spécial et assez peu répandu. Grâce à nos relations amicales avec la Compagnie du Laurium, nous avons échauché [*sic*] un contrat pour le traitement de ce minerai.

L'actionnaire. — Êtes-vous sûrs d'obtenir la concession ?

Le président. — Nous y avons tous les droits. Malheureusement, on a suspendu l'application normale de la législation minière et, depuis cinq ans, le gouvernement n'a accordé aucune concession, les demandes étant restées dans les archives des bureaux des mines. Nous n'avons qu'à attendre. Vous connaissez le mouvement qui s'est produit dans le monde minier, des interpellations ont eu lieu à la Chambre ; il semble

que le gouvernement, plus éclairé, va enfin mettre un terme à cette situation qui empêchait la mise en valeur des richesses minérales de notre pays.

En ce qui nous concerne, nous sommes en bon rang, croyons-nous, pour obtenir la concession.

L'actionnaire. — Une fois la concession obtenue, combien du temps faudra-t-il pour que la mine entre en exploitation ?

Le président. — Elle y entrera très vile. La préparation mécanique sera très simple — vous en avez la preuve par ce fait que nous avons pu faire 450 tonnes. Nous envisageons l'installation d'une laverie rudimentaire pour enrichir les minerais n'ayant pas 40 % de métal. En ce qui concerne le transport, nous n'aurons vraisemblablement qu'à établir un plan incliné de 300 à 400 mètres pour rejoindre la route qui mène à la gare de Nador.

L'actionnaire. — Aurez-vous les capitaux nécessaires pour faire face à ces dépenses.

Le président. — Nous pensons, grâce à la facilité que vous nous avez donnée l'an dernier, et que nous vous demandons encore cette année de reporter nos bénéfices, afin de pouvoir faire face à ces nécessités.

Un actionnaire. — MM. les commissaires nous disent, dans leur rapport que les minerais en stock et en cours de livraison ont été évalués au-dessous de leur valeur marchande ; il y a donc là un supplément d'actif appréciable. À combien cela peut-il se monter ?

Le président. — L'écart est de 5 à 6 %, cela ne fait donc pas un gros chiffre.

L'actionnaire. — Il y a quatre ou cinq ans, nos titres valaient plus de mille francs, comment expliquer cette dégringolade ? Ce qui a été extrait de minerai justifie-t-il un pareil effondrement des cours ?

Le président. — Il est extrêmement difficile de se prononcer sur la valeur exacte d'un titre. La hausse de 1907 était sans doute imputable en partie aux hauts cours des métaux ; peut-être aussi la Bourse a-t-elle exagéré cette hausse comme elle a pu, ensuite, exagérer la baisse. Pour préciser la valeur intrinsèque du titre, il faudrait savoir exactement ce qu'il y a de minerai.

M. de Catelin. — J'ai eu l'occasion de vous dire, dans une réunion précédente, que le gîte du Bou-Thaleb, comme la plupart des gîtes tunisiens et algériens, était formé par des « champignons » extraordinairement alléchants. Dans les premières années, on trouve un minerai excessivement riche, et en profondeur, on constate un appauvrissement très rapide. Nous cherchons un aliment ailleurs ; si l'un des nouveaux gisements dont nous vous avons parlé répond à nos espérances, la situation changera.

L'actionnaire. — Vous avez bon espoir ?

M. de Catelin. — Je ne vous le cache pas.

Un actionnaire. — Vous avez en portefeuille des actions de Garn-Alfaya ; pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur la marche de cette affaire ?

Le président. — L'assemblée de Garn-Alfaya s'est tenue au mois d'avril. La société a gagné de l'argent. Elle est arrivée à posséder un outillage répondant à sa situation industrielle.

À Garn-Alfaya, c'est le minerai de laverie qui domine. Nous ne nous y attendions pas et nous avons fait une laverie insuffisante. Nous avons donc installé une laverie plus importante, qui est maintenant en fonctionnement. La société entre donc dans le régime d'exploitation normale qui doit laisser de bons bénéfices.

Un actionnaire. — N'y a-t-il pas quelques difficultés entre l'Omnium et vous ? Nous venons de voir démissionner successivement MM. Ansbacher, [Charles] Michel, Saint-Germain.

Le président. — M. Saint-Germain nous a demandé de renoncer à son mandat étant données ses multiples occupations ; il nous a assuré qu'il restait dans les meilleurs termes avec nous et qu'il serait toujours prêt à accorder son appui à la société en toutes circonstances.

Un actionnaire. — Y a-t-il un engagement ferme du Laurium de prendre votre minerai de plomb arsénié ?

M. de Catelin. — Il y a simple engagement verbal, mais nous n'avons à redouter aucune difficulté de ce côté, car nous sommes certains du résultat que donnera ce minerai. Nous avons, d'ailleurs, des propositions d'achat d'un autre côté.

Un autre actionnaire. — Malheureusement, le cours des métaux ne va pas rester indéfiniment élevé, de telle sorte que notre situation sera toujours précaire.

M. de Catelin. — Il y aura certainement des oscillations dans le cours des métaux, mais la main-d'œuvre, le charbon coûtant plus cher, il est à supposer que nous ne reverrons pas les bas cours que nous avons connus dans le passé.

Un actionnaire. — Étant donné qu'on se trouvait, à Bou-Thaleb, en présence de gisements irréguliers, il aurait fallu préparer davantage l'avenir par des travaux permanents de recherches.

M. de Catelin. — Je crois que la critique n'est pas très exacte, en ce qui concerne Bou-Thaleb, car la mine a été largement pénétrée, le programme de recherches a été rigoureusement suivi ; malheureusement, la minéralisation, devenant de moins en moins riche et le prix des galeries à percer dans les calcaires durs étant assez élevé, il convient d'aller prudemment.

L'actionnaire. — Au lieu de rembourser une partie du capital, il eût mieux valu conserver cet argent pour de nouvelles recherches.

M. de Catelin. — Je suis de votre avis, mais c'est une faute dont nous ne sommes pas coupables.

Mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 mai 1912)

M. Georges Bouillat a présidé l'assemblée du 11 mai et M. J[ules] de Catelin, administrateur délégué, a rendu compte des travaux. La production a été de 6.267 tonnes de minerai marchand dont 4.800 tonnes de calamine calcinée, 1.080 tonnes de blende et 400 tonnes de galène. Le total de 1911 est en baisse sur 1910 (7.428). Pour parer à la défaillance de la minéralisation en profondeur, on a amodié avantageusement deux nouveaux gisements, l'un de zinc, l'autre de plomb arsénié.

De ce dernier gisement il a déjà été extrait à titre d'essai, depuis deux mois, 450 tonnes à 30 % de plomb et 18 % d'arsenic ; la vente est, par contrat, déjà ébauchée. Les bénéfices bruts de l'exploitation sont de 224.334,37 dont il reste, après prélèvements, un solde créditeur de 153.450,77. M. [Aimery] de Rochechouart [administrateur de Garn-Alfaya (Tunisie) et de Borralha (Portugal)] est nommé administrateur.

Omnium d'Algérie et de Tunisie
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1912)

[...] Pendant plusieurs années, on a cru que les Mines du Bou-Thaleb qui renferment du minerai de zinc figureraient parmi les meilleures affaires algériennes. Les actions s'élevèrent jusqu'à 1.169 francs en 1906, alors que leur pair n'était que de 500 francs. Depuis, elles faillirent décrocher le cours rond de 100 francs. Actuellement, elles présentent une meilleure orientation, et se traitent à 184 francs. L'exercice 1911 ne s'est soldé que par un bénéfice net de 153.451 francs contre 209.225 francs en 1910. Depuis plusieurs exercices, on n'a pas distribué de dividende. Deux concessions,

Soubella et Dra-Sfa, sont considérées comme tout à fait inutilisables. Mais Bou-Thaleb possède un domaine qui paraît assez riche, Tizi-N'Taga ; il est titulaire en outre de permis de recherches sur un certain nombre de territoires où il se pourrait que l'on fit des découvertes intéressantes. [...]

Demandes en concessions de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 avril 1913)

Par une pétition en date du 20 août 1912, M. J. de Catelin, demeurant à Paris, rue Laffitte, n° 27, agissant au nom et pour le compte de la Société anonyme des mines du Bou-Thaleb dont le siège social est à Paris, rue Laffitte, n° 27, sollicite une concession des mines de zinc, plomb et métaux connexes sur le territoire des communes mixtes des Eulmas et des Rhiras arrondissement, de Sétif, département de Constantine.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
Société anonyme au capital de 3.750.000 fr.
Siège social : à Paris, 27, rue Laffitte
(*Les Annales coloniales*, 21 avril 1914)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 12 mai 1914, à onze heures du matin, au siège social, 27, rue Laffitte, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports du conseil d'administration et des commissaires sur les comptes de l'exercice 1913, les approuver s'il y a lieu, procéder à la réélection ou à la nomination du ou des commissaires chargés de vérifier les comptes du prochain exercice et voter les résolutions présentées dans le rapport du conseil d'administration.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires propriétaires de dix actions au moins devront avoir justifié du dépôt de leurs titres dans un des établissements ci-après, avant le 30 avril 1914 :

Comptoir national d'escompte de Paris ; Crédit Lyonnais ; Crédit industriel et commercial ; Société Générale ; Compagnie algérienne, ou dans l'une des agences des établissements désignés ci-dessus.

Les certificats de dépôt d'actions émanant des sociétés de crédit, maisons de banque, officiers ministériels, seront assimilés aux titres déposés en vue de l'assemblée et en tiendront lieu.

Notes industrielles et financières
Extraits des rapports aux assemblées générales
Mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 mai 1914)

L'exercice 1913, a été plus défavorable que l'exercice 1912, qui avait, laissé un bénéfice net de fr. 59.528 (consacré aux amortissements), alors que 1913 se solde par une perte de fr. 8.813. Les causes principales de ces résultats peu encourageants sont l'épuisement des mines, les cours dépréciés du zinc et l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée la Compagnie, d'obtenir de nouvelles concessions.

Mais on a installé une laverie pour traiter des minerais mixtes plomb-zinc. Cette laverie, mise en marche au début de cette année, nécessite encore quelques appareils complémentaires.

On compte y traiter 18 à 20.000 tonnes de minerais mixtes par an pour obtenir 3 à 4.000 tonnes de minerais d'exportation.

La production de 1913 a été de 1.852 tonnes de calamine calcinée et 22 tonnes de galène.

Cependant, dit le conseil, nous avons, dans le courant de l'année, continué à ouvrir nos nouvelles mines du Djebel-Brao et d'Aïn-Achour, de façon à ne pas être retardés pour leur mise en valeur, le jour où on nous concédera le droit de les exploiter.

BOU-THALEB

(L'Information financière, économique et politique, 23 mai 1914)

Après une période de réelle prospérité, cette affaire est aujourd'hui en plein déclin ; tout son avenir repose sur de futures concessions dont elle sollicite l'obtention.

Après avoir connu des jours de très réelle prospérité, la Société des mines du Bou-Thaleb traverse maintenant une période particulièrement difficile, car elle est arrivée à l'épuisement complet du gisement qui a fait sa fortune sans avoir pu le remplacer par quelque mine équivalente. Le fait n'a d'ailleurs rien que de très normal, car la Société du Bou-Thaleb exploitait des gisements de calamine qui sont, de par leur formation même, strictement superficiels et qui, pour employer l'expression très juste de l'administrateur-délégué, ressemblent à de véritables champignons. L'expérience a d'ailleurs démontré que les gites calaminaires d'Algérie et de Tunisie ne renfermaient pas en général un tonnage bien considérable et le sort du Bou-Thaleb lui est commun avec maintes autres entreprises similaires.

Les gisements du Bou-Thaleb sont situés dans la province de Constantine et, à un moment donné, la Société avait en exploitation trois mines qui se dénommaient Soubella, Dra-Sfa, et Tizi-N'Taga. Les deux premières produisaient de la calamine et la troisième de la galène. De ces trois gisements, le plus important et le seul qui ait duré jusqu'à l'année dernière est celui de Soubella. À Dra-Sfa, la généralisation présentait toujours une allure décevante et, dès 1910, la production de cette mine était devenue insignifiante. Quant à la mine de Tizi-N'Taga, elle était constituée par un gisement mixte de blonde et de galène, très limité en direction ; on arriva assez vite à l'épuisement de la mince colonne qui constituait ce gisement.

Comme bien on pense, les dirigeants de la société se sont préoccupés depuis longtemps de parer à l'épuisement de leurs mines originaires et le rapport du conseil à l'assemblée du 12 mai déclare que des recherches sur les concessions de Soubella ont mis à jour un contingent assez important de minerais plombo-zincifères composés de calamine et de galène et susceptibles de donner, après préparation mécanique, des minerais d'exportation. La mise en valeur de ces gisements nécessitait l'installation d'une laverie ; cette laverie n'a commencé à marcher qu'au début de 1914 et sa mise au point est à peine terminée. La Société espère traiter dans cette laverie 18 à 20.000 tonnes de minerai tout-venant qui pourrait fournir de 3 à 4.000 tonnes de minerai d'exportation.

En dehors de ces concessions de Soubella, la Société a effectué de nombreuses recherches et a demandé la concession des deux mines du Djebel-Brao et d'Aïn-Achour. Ces concessions n'ont pas encore été octroyées par le gouvernement et le conseil d'administration se plaint amèrement de ce retard. La mine d'Aïn-Achour, uniquement plombifère, est entièrement prête à entrer en exploitation.

D'autre part, on sait que la Société du Bou-Thaleb possède 3.650 actions de la Société des Mines de Garn-Alfaya et, comme un actionnaire demandait si les résultats de Garn-Alfaya apporteraient une compensation aux actionnaires du Bou-Thaleb, le président lui a répondu par l'affirmative ; cela ne veut pas dire toutefois que les seuls dividendes provenant de Garn-Alfaya permettront à Bou-Thaleb de réaliser ses beaux bénéfices d'autrefois.

Voici quels ont été les chiffres de la production pour les derniers exercices :

	Calamine	Blende	Galène
	(En tonnes)		
1906	9.023	—	—
1907	10.024	—	—
1908	10.370	846	12
1909	5.709	2.235	239
1910	7.068	—	—
1911	4.794	1.077	58
1912	—	—	—
1913	1.854	—	22

On constate que la production de calamine a diminué régulièrement depuis 1908 et le tonnage de l'exercice 1913 provient exclusivement de glanages des anciennes exploitations. En attendant que les décrets de concessions des nouveaux gisements aient été publiés, la Société va se contenter d'exploiter son nouveau gisement plombo-zincifère, mais ce ne sont évidemment pas les 3 ou 4.000 tonnes de calamine et galène qu'elle tirera de ce gisement qui lui permettront d'obtenir des résultats comparables à ceux que lui procuraient ses 10.000 tonnes de calamine d'autrefois.

En somme, tout l'avenir de la Société repose sur l'exploitation de ses futures concessions.

Voici quels ont été les résultats financiers obtenus pour les derniers exercices :

	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Prélèvements de prévoyance	Dividendes totaux	Dividendes par action
	(En 1.000 fr.)				(En fr.)
1906	697	634	294	211	28 20
1907	575	470	191	196	26 10
1908	268	118	79	112	15 00
1909	323	231	111	120	16 00
1910	284	209	209	—	—
1911	228	153	153	—	—
1912	152	68	60	—	—
1913	48	— 9	—	—	—

Les bénéfices industriels ont varié sous la double influence de la diminution de la production et des oscillations des cours des métaux et, depuis 1900, en présence de l'appauvrissement de Soubella, et de la nécessité de poursuivre activement les travaux de recherches, la Société a suspendu toute répartition ; toutefois ses bénéfices n'ont pas été tellement considérables par la suite qu'ils lui aient permis de constituer de fortes réserves et le bilan au 31 décembre 1913 nous montre que l'actif disponible, en y comprenant même les stocks, n'était que de 224.000 francs dont il faut encore déduire 4.000 francs d'éligibilités. Cette somme de 200.000 francs net est évidemment suffisante pour permettre l'exécution de travaux préparatoires d'une certaine importance, mais si la Société avait à faire quelques grosses installations sur ses futures concessions, il est très probable quelle elle devrait se procurer de nouvelles ressources.

En résumé, la Société du Bou-Thaleb a clos, en 1913 la première période de son histoire et elle est actuellement dans une phase transitoire qui prendra fin elle-même avec l'octroi des concessions demandées. C'est alors une seconde période d'activité qui pourra s'ouvrir devant la Société et l'on se trouvera jusqu'à un certain point en présence d'une affaire nouvelle, car à ces nouvelles concessions, il faudra sans doute de nouveaux capitaux.

Actions inscrites au marché officiel au comptant. Conseil d'administration. — MM. Bouillat président ; J. de Catelin, administrateur délégué ; J. Goyard, Juge, L. Minvielle, marquis de Rochechouart.

Mines du Bou-Thaleb
(*Le Journal des chemins de fer*, 18 juillet 1914, p. 701)

L'exercice 1913 a été, p. les Mines du Bou-Thaleb, un exercice de transition. On sait, en effet, que, devant l'épuisement progressif de ses concessions de Soubella, la société a entrepris des recherches au cours desquelles a été mis à jour un contingent assez important de minerais plombo-zincifères susceptibles d'être transformés, par une préparation mécanique appropriée, en minerais d'exportation : calamine et galène. Les premiers essais ont démontré, dit le rapport, la possibilité d'un régime industriel satisfaisant. La société compte, en effet, « traiter annuellement 18 à 20.000 t. de minerais mixtes, qui doivent fournir 3 à 4.000 t. de minerais d'exportation, dont le rendement économique, bien que variable avec les cours des métaux, sera cependant de nature à permettre d'escompter, sans présomption, un bénéfice intéressant ». Malheureusement, le conseil, loin de pouvoir donner des nouvelles satisfaisantes au sujet des diverses concessions dont il poursuit l'obtention, constate avec regret n'être guère plus avancé que l'année dernière, aucun des décrets sollicités n'ayant encore été promulgué.

Dans l'incertitude de l'avenir et dans l'attente du nouveau régime, la société a dû vivre péniblement l'année dernière sur les glanages des anciennes exploitations, et n'a produit que 1.852 t. de calamine calcinée et 22 t. de galène. Étant donné l'avisement des cours du zinc, ce maigre tonnage n'a pas été suffisant pour couvrir tous les frais, et l'exercice accuse un déficit de 8.813 fr. contre un bénéfice net de 59.528 fr. en 1912.

La situation, peu brillante au point de vue industriel, n'est guère plus satisfaisante au point de vue financier. Le fonds de roulement ressort bien juste à 236.000 fr. et ne permet pas la réalisation de bien vastes projets. Le conseil a cependant meilleur espoir pour cette année bien que la situation ne puisse se modifier très sensiblement que par l'exécution complète du programme envisagé. « Celui-ci, ajoute le rapport, est totalement paralysé par l'inertie du gouvernement qui tarde à octroyer les concessions qui lui sont demandées. Cependant, nous ne nous décourageons pas : nous avons,

dans le courant de l'année, continué à ouvrir nous nouvelles mines du Djebel-Brao et d'Aïn-Achour, de façon à ne pas être retardés pour leur mise en valeur, le jour où on nous concédera le droit de les exploiter. En attendant cette époque dont ne pouvons, hélas ! prévoir l'échéance, nous ferons au mieux pour alimenter notre activité sociale avec nos ressources actuelles. »

Cette position d'attente et d'incertitude complète dans laquelle on se trouve quant au rendement possible des concessions demandées pèsent lourdement sur l'action Bou-Thaleb qui vient de tomber à 80. Le titre est d'ailleurs sans intérêt présentement, car en admettant que la société obtienne à bref délai les concessions sollicitées, elle devra se procurer des capitaux nécessaires à leur exploitation, ses ressources actuelles étant bien minimales ; les capitaux nouveaux, soumis à tous les aléas des affaires nouvelles, ne seront sans doute pas productifs de suite et devront partager les bénéfices possibles avec un capital ancien n'ayant plus à compter sur l'actif pour l'exploitation duquel il a été réuni.

BOU-THALEB

(Cote de la Bourse et de la banque, 17 avril 1915)

Cette Compagnie, après avoir connu quel que prospérité et avoir pu rembourser 85 fr. par action de 500 fr., en dehors de la répartition de quelques dividendes substantiels se trouve maintenant dans une situation assez précaire en raison du grand fléchissement de la production. Elle a consacré une grande partie de ses bénéfices à l'acquisition de propriété de deux permis de recherches l'un pour le zinc, l'autre pour le plomb arsénié, districts miniers qu'elle a aménagés.

L'irrégularité de la progression provient de l'épuisement progressif du gisement de Bou-Thaleb (Algérie) qu'elle exploite et qu'elle s'efforce de remplacer. La production, qui dépassait 10.000 tonnes en 1908, est tombée à 1.800 tonnes en 1913. pendant que les bénéfices nets fléchissaient de 118.000 à 9.000 francs.

La Société ne traite pas ses minerais et n'a établi aucune usine, elle se borne à les vendre aux usines de traitement. Dans ces conditions, la hausse du zinc, bien que constituant un facteur favorable, ne suffit pas pour redonner aux titres un regain de faveur. Le sort de l'affaire reste surtout lié à l'avenir des nouveaux gisements de Djebel-Brao et d'Aïn-Achour qu'elle va mettre en valeur.

L'action Bou-Thaleb, qui n'a reçu aucune rémunération depuis 1910 et qui n'a pas été négociée depuis juillet 1914 (dernier cours coté 80 fr.), est donc surtout un billet de loterie.

Mines du Bou-Thaleb

(Le Journal des finances, 16 octobre 1915)

Cette société a obtenu la concession du Bou-Rièche, sise sur la commune de Rhiras (département de Constantine) et comprenant des mines de zinc, plomb et métaux connexes, le tout moyennant une redevance une fois payée de 3 francs par hectare de terrain, compris dans la concession.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOU THALEB

(Les Annales coloniales, 8 juillet 1916)

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société des Mines du Bou-Thaleb, tenue le 10 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1915 et fixé le dividende à 10 francs par action alors qu'il n'avait rien réparti depuis 1909.

MINES
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE
Permis de recherches
(*Journal général de l'Algérie*, 28 décembre 1916)

Par arrêtés préfectoraux du 21 septembre 1916, des permis de recherches ont été accordés à :

1° La Société des mines de Bou-Thaleb, demeurant à Tunis, pour zinc et métaux connexes, au lieu-dit « Bou-Thaleb n° 2 », commune mixte des Rirha, arrondissement de Sétif. (Renouvellement) ;

.....
4° La Société des mines du Bou-Thaleb, demeurant à Tunis, pour zinc, plomb et métaux connexes, au lieu-dit « Kef-el-Ahmar », commune mixte des Rirha, arrondissement de Sétif. (Renouvellement) ;

5° La Société des mines du Bou-Thaleb, demeurant à Tunis, pour zinc et métaux connexes, au lieu-dit « Chabet El-Khran », commune mixte des Rirha, arrondissement de Sétif. (Renouvellement).

Bou-Thaleb
(*Le Journal des finances*, 7 avril 1917)

Nous croyons savoir que les résultats de l'exercice 1916 sont à quelques milliers de francs près semblables à ceux du précédent, Le dividende sera maintenu à 10 fr.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOU THALEB
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 mai 1918, p. 218)

Production de 1917 : 4.030 t. de minerais marchands, dont 2.510 t. de calamine et 1.520 t. de galène. Ce dernier minerai a été vendu dans de bonnes conditions à l'usine de Mégrine où il est transporté par voie ferrée, ce qui met la société à l'abri de la crise des frets. Pour remplacer ses acheteurs de minerais de zinc en Hollande, qui ont fermé leurs usines faute de moyens de transport, la société a trouvé un nouveau débouché en Angleterre où elle a vendu une partie de ses calamines dans des conditions satisfaisantes. Comme ses affrètements ne peuvent s'effectuer que par cargaison complète d'environ 3.000 t., elle a été obligée de constituer un stock important. Elle vient de procéder à la vente de 2.000 t. dont la réalisation se fera sous peu.

Bou-Thaleb
(*Le Journal des chemins de fer*, 27 avril 1918, p. 244)

Les bénéfices bruts d'exploitation se sont élevés en 1917 à 330.213 francs au lieu de 289.531 fr. en 1916 : en tenant compte des intérêts perçus d'un montant de 24.131 fr. et du solde reporté de l'exercice précédent, soit 37.500 fr., les produits totaux atteignent 391.844 fr. Après déduction des frais généraux de 86.145 fr. et d'une somme de 20.000 fr. à titre de provision pour impôts et redevances, le bénéfice distribuable ressort à 285.699 fr. contre 209.329 fr. en 1916. Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée la distribution d'un dividende de 15 fr. par action au lieu de 10 fr. précédemment. Cette répartition absorbera 112.500 fr. seulement.

MINES DU BOU-THALEB

(L'Information financière économique et politique, 1^{er} mai 1918)

L'assemblée générale ordinaire des Mines du Bou-Thaleb a eu lieu le 29 avril 1918.

Les résultats de l'exercice écoulé se rapprochent très sensiblement de ceux de l'année 1916. Il a été produit 4.039 tonnes de minerais marchands dont 2.510 tonnes de calamine et 1.520 tonnes de galène. Ce dernier minerai, qui est vendu dans d'excellentes conditions à l'usine de Mégrine en Tunisie, peut y être transporté par voie ferrée, ce qui a mis la Société à l'abri de la crise des frets.

Les acheteurs de minerai de zinc en Hollande ayant fermé leurs usines, faute de moyens de transports, le conseil a réussi à écouler en Angleterre, à des conditions satisfaisantes, une partie de ses calamines. Mais comme les affrètements ne peuvent s'effectuer que par cargaison complète de 3.000 tonnes, il faut constituer un stock important, ce qui explique que les minerais en stock figurent au bilan pour plus de 300.000 francs.

Les bénéfices bruts d'exploitation se sont élevés à 330.212 francs. En y ajoutant les intérêts, escomptes et le report de l'an dernier, on arrive à un total de 391.844 francs.

Déduction faite des frais généraux (86.145 francs) et des prévisions pour impôts et redevances (20.000 francs), il reste un solde créditeur de 285.699 francs permettant d'attribuer 150.000 francs à des amortissements et de fixer le dividende à 15 francs par action (soit net 14 fr. 25 au nominatif et 13 fr. 64 au porteur).

L'assemblée a approuvé cette répartition. Elle a ratifié la nomination de M. Herbé ¹⁴, comme administrateur, réélu M. de Rochechouart, administrateur sortant, et nommé MM. Marchis et de Thézillat, commissaires des comptes.

MINES DE BOU THALEB

(La Cote de la Bourse et de la banque, 6 août 1918)

Les résultats des deux derniers exercices au 31 décembre de la Société des Mines de Bou-Thaleb offrent peu de différence, bien que l'avantage reste à l'année 1917, dont les comptes ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 29 avril. La production des mines a été de 2 510 tonnes de calamine et de 1.520 tonnes de galène, contre 3.422 et 1.198 respectivement en 1916. Le dernier minerai de plomb n'a pas eu

¹⁴ Probablement Julien Herbé, polytechnicien, liquidateur des Hauts-fourneaux, forges et aciéries de Russie (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 février 1914), président des Éts Louis Aubert (cinéma) (*JORF*, 25 août 1921), administrateur du C^{ie} d'études en Afrique et administrateur délégué de la Cie agricole, commerciale, industrielle marocaine (AEC, 1922), administrateur des Blancs de silice de France à Nemours (*Annuaire industriel*, 1925), de l'Alliance régionale de France (Cie d'assurances)(*L'Argus*, 26 novembre 1933), officier de la Légion d'honneur,...

à supporter la crise des frets, la Société l'ayant vendu dans d'excellentes conditions à l'usine de Mégrine, en Tunisie, ce qui a permis de suffire aux besoins financiers de l'exploitation. Les acheteurs ordinaires des minerais de zinc de Bou-Thaleb étant des usines de Hollande que le défaut de moyens de transports a obligées à fermer, la société a dû chercher et a effectivement trouvé un débouché en Angleterre. Mais, comme les affrètements ne peuvent avoir lieu que par cargaisons complètes d'environ 3.000 tonnes, il a fallu constituer un stock important qui figure au dernier bilan pour plus de 300.000 fr.

Pour l'exercice 1917, le compte de Profits et Pertes montre un bénéfice brut d'exploitation de 330.212 fr., contre 289.534 fr. Les bénéfices nets, après les défalcatons habituelles, ressortent à 285 699 fr. contre 209.329 fr. Le dividende a été porté de 10 à 15 fr. Cette répartition absorbe 112.500 fr. ; les amortissements reçoivent 150.000 fr. Le surplus va pour 14.000 fr. environ à la réserve légale et pour environ 9.000 fr. au report à nouveau.

Si l'on se reporte au bilan de 1917, on remarque l'accroissement du poste Minerais en stocks et en cours de route dans lequel entre pour 314.415 fr., le stock constitué comme nous l'avons dit plus haut. Le Portefeuille est inchangé à 150.000 fr. Les Espèces en Caisse et Banques progressent d'environ 35.000 fr. Les autres fluctuations sont moins importantes et résultent de la marche des affaires sociales.

Au Passif, la diminution des Crédeurs et l'augmentation des Coupons à payer se balancent à peu de choses près. La Réserve spéciale y est portée pour 134.691 fr. Les Immobilisations figurent encore à l'Actif pour 3 600.000 fr. et n'ont pour contre partie au Passif que 920.500 fr., total de l'amortissement de 637.500 fr. réalisé il y a plusieurs années sur le nominal des actions et de 284.000 fr. provenant des réserves légale et spéciale.

La situation de trésorerie est exprimée par un excédent de 710.000 fr. des disponibilités sur les dettes dont le montant est inférieure à 75.000 fr.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée a confirmé la nomination de M. Herbé, comme administrateur, en remplacement de M^e Minvielle, décédé. Elle a réélu MM. de Rochechouart et Herbé dont les pouvoirs étaient soumis à renouvellement.

MINES DU BOU-THALEB ¹⁵

27, rue Laffitte, Paris (9^e)

(Auguste Pawlowski,

Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,

Annales industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 192-193)

Origines. — Société- constituée le 20 août 1901, pour 50 ans, aux fins d'acquérir et exploiter toutes mines en Afrique et, en particulier, celles dites Djebel-Soubella et Djebel-Youssef.

Capital. — À l'origine, 2.000.000 de francs. Porté en 1903 à 2.500.000 francs et en 1904 à 3.750.000 fr. ; en 7.500 actions de 500 francs (sur lesquelles 85 francs ont été remboursés).

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée en avril.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 5 % aux actions sur le surplus, 10 % au conseil, 50 % à l'amortissement du capital, 40 % aux actions. Après amortissement du capital, 10 % au conseil, 90 % aux actions.

Cotation des titres. — Bourse de Paris, marché officiel au comptant (2^e partie).

¹⁵ Notice non retournée.

Établissements chargés du paiement des coupons. — Banque française, 17, rue Scribe ; la Société Générale, Crédit industriel, Crédit foncier d'Algérie, Compagnie algérienne.

Domaine. — Concession de Djebel-Soubella (Constantine), 5 mars 1901, 858 hect., zinc, plomb et métaux connexes.

Concession de Dra-Sfa (Constantine), 29 août 1905, 497 hect., zinc, plomb et métaux connexes.

Concession de Tizi-N'Taga (Constantine), 1^{er} mars 1907, 394 hect., zinc, plomb et cuivre.

Concession de Bou-Hiéche, 23 septembre 1915, 300 hect., zinc et plomb.

Exploitation. — Demandes de concession : Aïn-Achour et Djébel-Brao.

Les mines du Soubella (concession de Rhir) sont situées dans des calcaires dolomitiques du lias moyen, recouverts sur le versant sud du massif par les calcaires du lias supérieur, des marnes et calcaires marneux et des calcaires lithographiques.

Aux environs des fractures du Bou-Thaleb, on rencontre de la blende, de la galène, de la calamine plumbeuse

La blende titre 45 à 50 % de zinc, la galène 60 à 70 de plomb et 300 grammes d'argent à la tonne.

L'exploitation comporte une laverie, des fours à cuve et réverbère, un atelier de préparation pour 300 tonnes.

À Drasfa, au contact des marnes sénoniennes et des calcaires aptiens, on connaît un filon sud-ouest, puissant de plus de 2 mètres et augmentant d'épaisseur en profondeur. On y recueille des calamines, associées à la cérusite, à la calcite, au cuivre gris, à la barytine. Les installations comportent : une laverie, 2 fours à cuve, des moteurs à pétrole.

Les produits de Dra-Sfa et Bou-Thaleb sont charroyés à Meslong (ligne d'Alger à Constantne), éloignée de 57 et 23 km. des gîtes, et embarqués à Bougie.

La mine de Tizi-N'Taga (Alger) se rencontre dans l'étage sénonien. La smithsonite existait en surface. En profondeur, on trouve surtout de la blende, souillée de barytine dans les parties hautes. La puissance du gîte est de 0 m. 30, mais on connaît une colonne riche de 90 mètres de haut et de 50 de long. La blende est légèrement antimonieuse (2 %), la galène tient 200 grammes d'argent. Le cadmium, le fuor, l'arsenic sont fréquents.

Production (tonnes)

	Dj. Soubella		Dra-sfa	Tizi-n'taga	
	Calamine	Galène	Calamine	Calamine	Galène
1908	6.075	—	4.295	846	12
1909	3.065	2.644	2.235	239	—
1910	6.120	310	968	—	—
1911	3.957	338	837	1.077	58
1912	2.954	82	125	145	11
1913	1.875	—	—	—	—
1914	3.081	—	—	—	—
1915	4.481	—	—	—	—

1916	3.422	1.196	—	—	—
------	-------	-------	---	---	---

Conseil d'administration. — Président : M. P. G. Bouillat ; Administrateur délégué : M. J. de Catelin ; Administrateurs : MM. J. Goyard, A. Juge, L. Minvielle, A. de Rochechouart.

Situation financière.

	Immo- bilisations	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Amort.	Divid. distrib.	Dividende
1909	—	323.000	232.000	110.000	120.000	16
1910	—	283.000	209.800	209.000	—	—
1911	—	224.000	153.000	153.000	—	—
1912	—	145.000	59.000	159.000	—	—
1913	—	40.000	8.813	—	—	—
1914	3.582.060	42.349	27.952	—	—	—
1915	3.603.690	323.446	220.728	146.000	73.500	10
1916	3.668.623	306.409	209.329	96.820	75.000	10

Nos mines

(*Le Sémaphore algérien*, 13 février 1919)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 février 1919, p. 110)

Par décret en date du 3 février 1919, est autorisée la cession de la concession des mines de zinc, plomb, cuivre et métaux connexes de Tizi N'Taga (département d'Alger) consentie par la Société des mines du Bou-Thaleb à M. Pelegri Gustave Émile Paul, demeurant au Fondouck, sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de la cession ou préjuge de la valeur de la mine.

Mines du Bou-Thaleb

(*L'Information financière économique et politique*, 27 juin 1919)

(*Le Sémaphore algérien*, 17 juillet 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 24 juin 1919.

Les difficultés signalées précédemment se sont aggravées au cours de l'exercice 1918. Aussi le bilan n'enregistre qu'un solde bénéficiaire de 114.314 francs pour une production limitée, à 1.1.00 tonnes de calamine et 937 tonnes de galène.

Aussitôt que l'État a arrêté ses achats, la consommation courante n'a manifesté aucune demande et le marché s'est effondré subitement. Les acheteurs de galène ont, au mois de février, baissé de 1 franc le prix de l'unité de plomb et annoncé une nouvelle baisse de 1 franc au commencement de mars, de sorte qu'actuellement, le prix de vente du minerai marchand est diminué de plus de 120 francs la tonne, chiffre équivalent au prix de revient normal.

Un effondrement analogue s'est produit sur le marché du zinc et on peut même dire qu'il n'y a plus aucun cours pour les calamines, ce qui a amené la société à estimer les stocks de fin d'année à des prix très réduits.

La situation financière de la société, relativement florissante, lui permet de subir, pendant un certain temps, le contrecoup d'un régime économique aussi paradoxal ; mais si, cependant, contrairement à toutes prévisions, il se prolongeait encore pendant plusieurs mois, le conseil aurait à envisager les mesures les plus graves, peut-être même l'arrêt momentané des exploitations.

Après avoir prélevé sur le solde bénéficiaire, le montant de la réserve légale, le conseil consacrera le surplus à divers amortissements.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1918. Elle a réélu M. A[bel] Juge, administrateur sortant, et nommé MM. [Augustin] Marchis et R[aoul] de Thézillat, commissaires des comptes.

MINES DU BOU-THALEB
(La Cote de la Bourse et de la banque, 30 octobre 1919)

Les difficultés de main-d'œuvre, la baisse des salaires, des matières premières et des frets, qui n'avaient eu, jusqu'alors, qu'une influence secondaire sur les résultats obtenus par la Société des mines du Bou-Thaleb se sont traduites, en 1918, par une diminution sensible des bénéfices. Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 26 avril, où nous analysions succinctement les comptes du dernier exercice, les bénéfices d'exploitation n'ont été que de 208.353 78 contre 330.212 69 en 1917 et les revenus provenant des intérêts, escomptes et divers de 4.708 16 contre 24.131 75. Les frais généraux et les provisions pour impôts et redevances absorbant 107.661 40 contre 106.145 20, le bénéfice net ressort à 105.400 54 contre 248.199 24. Il y a lieu d'y ajouter le report antérieur, qui n'atteint que 8.914 18 contre 37.500 fr. précédemment : le solde disponible ressort ainsi à 114.314 72, alors qu'il s'élevait à 285.699 24 pour l'exercice 1917.

Ce chiffre aurait, à la rigueur, permis la distribution d'un dividende ; mais, devant la situation nouvelle créée par l'arrêt des achats de l'État depuis la cessation des hostilités, le conseil a estimé qu'il était plus prudent d'affecter le solde bénéficiaire à des amortissements. Réunis en assemblée générale le 5 mai 1919, les actionnaires ont adopté cette proposition. Aucun dividende n'a donc été distribué alors que pour l'exercice 1917 il avait été réparti 15 fr. par action.

Dans son rapport, faisant allusion aux difficultés momentanées créées par l'état de paix, le conseil rappelle que pendant la période d'hostilité, l'inflation des prix de revient trouvait une compensation dans celle des prix de vente des minerais presque exclusivement destinés à la Défense. Lors de l'arrêt des achats de l'État, le marché s'était effondré ; le prix de vente du minerai de plomb baissa de 120 fr. la tonne, chiffre équivalent au prix de revient ; quant au marché des calamines, il était pour ainsi dire nul et les stocks durent être évalués à des prix très réduits.

La situation financière de la société s'est peu modifiée. Les deux derniers bilans se présentent comme suit :

	1917	1918
ACTIF		
Mines et concessions	3.089.511 26	2.982.890 77
Immobilisations	519.320 61	558.372 56

Approvisionnements	36.249 29	60.090 52
Minerais en stocks et en cours de route	317.351 32	174.164 21
Caisses et banques	119.249 10	314.822 06
Débiteurs divers	151.434 19	101.855 61
Portefeuille	130.929 60	130.354 20
	<u>4.394.045 67</u>	<u>4.322.549 93</u>
PASSIF		
Capital	3.750.000 00	3.750.000 00
Coupons et remboursements restant à payer	44.289 17	86.965 34
Compte d'ordre	29.871 08	32.626 23
Créditeurs divers	—	20.172 45
Impôts et redevances	—	20.000 00
Réserve légale	149.494 63	163.779 59
Réserve spéciale	134.691 60	134.691 60
Profits et Pertes	285.699 24	114.314 72
	<u>4.394.045 67</u>	<u>4.322.549 93</u>

À la suite de l'amortissement de la mine de Tizi-N'Taga, les mines et concessions se trouvent réduites de 106.620 fr. 19. Les dépenses de l'exercice, sous déduction des amortissements effectués pour la mine Dra-Sfa, se traduisent par une augmentation de 558.372 fr. 56 des immobilisations. Mentionnons également l'augmentation du compte Caisse et Banques et la diminution des minerais en stocks et en cours de route. Au passif, les engagements divers envers les tiers sont en augmentation de 85.603 fr. 82. En résumé, les valeurs disponibles et réalisables atteignent 781.286 fr. 60 et les exigibilités 159.764 fr. 02. Le fonds roulement ressort à 621.522 fr. 58, en diminution de 89.531 fr. 02.

M. A. Juge, administrateur sortant, a été réélu.

NOS RICHESSES MINIÈRES
Mines du Bou-Thaleb
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1920)

Les bénéfices d'exploitation se sont élevés, en 1919, à 188.609 fr., contre 208.354 fr. en 1918, et les produits bruts totaux à 198.502 fr., contre 218.062 fr. Les bénéfices nets ressortent à 101.325 fr., contre 105.401 fr. Les produits disponibles de 1918, qui s'élevaient à 114.315 fr., après addition du report à nouveau avaient été affectés aux amortissements, après dotation de la réserve légale.

Société des mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1920, p. 325)

Entravée par de multiples difficultés, la production 1919 n'a été que de 366 t. de calamine et 713 t. de galène. Le gîte d'Aïn-Achour renferme un minerai à base d'arsenic et de plomb qui est intéressant au prix de l'arsenic.

Société des mines du Bou-Thaleb
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1921)
(*Le Sémaphore algérien*, 15 juillet 1921)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 27, rue Laffitte, se sont réunis en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Georges Bouillat, président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1920, dont le solde créditeur s'élève à 229.500 francs et décidé de l'affecter à la réserve spéciale pour fortifier la situation financière de la société.

Les résultats de l'exercice 1920 sont relativement satisfaisants. La société a pu continuer ses exploitations qui ont fourni 709 tonnes de calamine calcinée et 601 tonnes de galène.

Après de longues années d'attente, les deux concessions d'Aïn-Achour, pour les minerais de plomb arsenicaux, et du Djebel-Brao pour les minerais calaminaires ont été obtenues l'année dernière. Ces nouveaux territoires augmentent l'actif minier mais exigeront des débours importants pour leur mise en valeur.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1921)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 27, rue Laffitte, se sont réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Georges Bouillat, président du conseil d'administration.

Les résultats de l'exercice 1920 sont relativement satisfaisants. La Société a pu continuer ses exploitations qui ont fourni 709 tonnes de calamine calcinée et 601 tonnes de galène.

Après de longues années d'attente, les deux concessions d'Aïn-Achour, pour les minerais de plomb arsenicaux, et du Djebel Brao pour les minerais calaminaires, ont été obtenus l'année dernière.

Le compte de profits et pertes présente au crédit une augmentation de bénéfice brut et divers pour un montant de 130.669 francs ; au débit, une somme de 2.494 francs, faisant ressortir une différence de 128.175 francs, différence identique à celle résultant de la discussion du bilan et fait ressortir l'augmentation des ceux de 1919.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1920, à 229 500 francs qu'elle a décidé, sur la proposition du conseil, d'affecter à la réserve spéciale dans le but de fortifier la situation financière de la Société.

L'assemblée a confirmé MM. de Thézillat et Marchis dans leurs fonctions de commissaires des comptes.

(*Le Journal des finances*, 27 janvier 1922)

Bou-Thaleb a été traité autour de 112 ; la production de galène et de calamine atteindrait environ 200 tonnes par mois ; les expéditions des minerais de plomb arsenicaux provenant de la mine d'Aïn-Achour pourraient commencer vers le milieu de l'année ; ce sont les usines du Laurium qui en assureront le traitement.

ALGÉRIE
Mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1922)

La production de galène et de calamine atteint 200 tonnes par mois. L'équipement de la nouvelle concession d'Aïn-Achour se poursuit, et l'on prévoit que les premières expéditions de minerais de plomb arsenicaux pourront s'effectuer à la fin du premier semestre de 1922. Ce sont les usines du Laurium qui se chargeront de leur traitement. Elles possèdent, en effet, des installations très perfectionnées pour séparer l'arsenic.

Mines du Bou-Thaleb
(*Le Petit Bleu*, 4 juin 1922)

L'assemblée générale convoquée pour le 1^{er} juin a été, croyons-nous, remise à une date ultérieure. Nous ne saurions préciser, car dans cette société, les renseignements sont fournis par le garçon de bureau et sont très évasifs !

Dans l'antichambre, bien en vue, une pancarte prévient MM. les journalistes financiers qu'il n'est pas donné de jetons de présence (??) et que la société ne fait insérer ni ses convocations, ni ses rapports !

Mais nous nous permettons de rappeler à MM. les administrateurs que les actions sont cotées et que, par suite, la société doit se faire un devoir de renseigner les actionnaires et les acheteurs éventuels. Il est bien de figurer à la première partie de la cote officielle, mais noblesse oblige !

Conseil d'administration (sauf modifications non portées à notre connaissance) : MM. G. Bouillat, J. de Catelin, A. Juge, de Rochechouart, J. Goyard, J. Herbé. — (*La Vie financière*).

L'Algérie minière
Mines du Bou-Thaleb
(*Le Sémaphore algérien*, 21 juillet 1922)

L'assemblée ordinaire, tenue au siège social, 27, rue Laffitte, a approuvé les comptes de l'exercice 1921, ainsi que le report à nouveau du solde créditeur du compte de profits et pertes, s'élevant à 6.487 francs.

D'après le rapport, la production de l'exercice 1921 s'est traduite par une vente ; de 1.284 tonnes de calamine et 877 tonnes de galène.

En dépit de circonstances diverses peu favorables telles que l'élévation continue des frais d'exploitation, la société a pu développer son domaine minier de Soubella, où des ressources nouvelles ont été reconnues. La concession d'Aïn-Acheur pourra être mise en exploitation au cours de l'exercice actuel. La mise en valeur de la concession de Brao est également envisagée.

M. J[oseph] Goyard a été réélu administrateur.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
S.A. frse au capital de 3,75 MF.
Siège social : Paris, 27, r. Laffitte

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 266)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 6 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions.
BOUILLAT (Georges), 53, bd de Courcelles, Paris ; pdt ;
CATELIN (Jules de), 67, av. Marceau, Paris ; adm. délégué ;
GOYARD (Joseph), 64, r. de Courcelles, Paris ;
JUGE (Abel), 42, av. Taitbout, Paris ;
HERBE (Julien), 22, r. de Tocqueville, Paris ;
ROCHECHOUART (Aimery de), 50, av. Bosquet, Paris.

Commissaire aux comptes

MARCHIS (Augustin), 4, r. Balny-d'Avricourt, Paris ;
THÉZILLAT (Raoul de), 121, bd Haussmann, Paris.

L'Algérie minière Mines du Bou-Thaleb (*Le Sémaphore algérien, 10 janvier 1923*)

La tonne d'acide arsénieux qui se traitait, il y a trois mois, sur la base de 2.300 francs, a vu ses cours, sous l'influence de la demande américaine, progresser jusqu'à 4.000 francs, avec des dates de livraison assez éloignées.

Il y a là une indication intéressante pour la Société du Bou-Thaleb qui a aménagé sa nouvelle concession d'Aïn-Achour: Les installations sont prévues pour une extraction mensuelle de 500 tonnes de plomb renfermant une assez forte quantité d'arsenic. Ce minerai doit être traité par la fonderie du Laurium français*, qui a elle-même fourni, en 1921, 770 tonnes d'acide arsénieux.

Mines du Bou-Thaleb (*Le Sémaphore algérien, 29 juin 1923*)

Les résultats de l'exercice 1922 se traduisent par une perte de 70.956 fr.
Au bilan, les immobilisations s'élèvent à 3.783.300 fr. ; l'actif liquide et réalisable figure pour 715.105 fr., dont 390.873 fr. de minerais en stock. Les engagements envers les tiers sont de 195.587 fr., les réserves de 653.810 fr.

MINES DU BOU-THALEB (*L'Information financière, économique et politique, 29 juillet 1923*)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 27 juillet.
Elle a approuvé les rapports et les comptes du dernier exercice, se soldant par un déficit de 70.956 fr., y compris le solde bénéficiaire reporté de l'exercice 1921 s'élevant à 6.487 fr.

MM. J. de Catelin et G. Bouillat, administrateurs sortants, ont été réélus.

Dans son rapport, le conseil indique que l'extraction en 1922 a atteint 1.592 tonnes pour la calamine et 283 tonnes pour la galène.

Outre l'exploitation des anciens gites, la Société poursuit la mise en œuvre des nouvelles concessions de Aïn-Achour et de Djebel-Brao. La première entrera en exploitation dans le courant du deuxième semestre de l'exercice en cours, la deuxième a la fin de l'année.

L'exploitation de ces concessions, dit le rapport, est appelée à améliorer sensiblement la situation de la Société.

L'Algérie minière
(*Le Sémaphore algérien*, 16 novembre 1923)

La Société des mines du Bou-Thaleb, dont le siège est à Paris, rue Laffitte, n° 27, sollicite une concession de mines de zinc, plomb et autres métaux connexes sur le territoire de la commune mixte des Rhira, arrondissement de Sétif, département de Constantine.

La Société des mines du Bou-Thaleb détient les concessions suivantes :

1° Concession des mines de zinc et de plomb du Djebel-Soubella instituée par le décret du 5 mars 1901, s'étendant sur une superficie de 858 hectares et portant sur le territoire de la commune mixte des Rhira, arrondissement de Sétif, département de Constantine ;

2° Concession des mines de zinc et de plomb de Dra-Sla instituée par le décret du 29 août 1904 s'étendant sur une superficie de 497 hectares et portant sur le territoire des communes mixtes des Rhira et des Eulma, arrondissement de Sétif, département de Constantine ;

3° Concession des mines de zinc et de plomb du Bou-Rièche instituée par le décret du 23 septembre 1915, s'étendant sur une superficie de 306 hectares et portant sur le territoire de la commune mixte des Rhira, arrondissement de Sétif, département de Constantine ;

4° Concession des mines de zinc et de plomb du Djebel-Brao, instituée par le décret du 24 novembre 1920, s'étendant sur une superficie de 224 hectares et portant sur le territoire des communes mixtes des Rhira et des Eulma, arrondissement de Sétif, département de Constantine ;

5° Concession des mines de plomb et d'arsenic d'Aïn-Achour instituée par le décret du 22 février 1921, s'étendant sur une superficie de 468 hectares et portant sur le territoire de la commune mixte de La Sefia, arrondissement de Guelma, département de Constantine.

Qui êtes-vous ? 1924 :

CATELIN (Jules de)[1854-1938], ingénieur.

67, avenue Marceau, T. : Passy 80-15 ; et château de Persanges, à l'Étoile, près Lons-le-Saunier (Jura), T. : 0-2 l'Étoile.

[En 1910, il est administrateur délégué, à Paris, de la Compagnie française des Mines du Laurium (Grèce) ; administrateur de la Société des mines de Balia-Karaidin et de l'Ottomane des Mines de Kassandra (Turquie), administrateur délégué de l'Anglo-French Ticapampa Silver Mining (Pérou), administrateur de la Huanchaca (non-ferreux, Bolivie) et des Mines d'Oudjda au Maroc. À la même époque, il s'intéresse aux mines de Villemagne (Hérault).

En 1930, il démissionne des Mines du Bou-Thaleb (Constantinois) et de Garn-Alfaya (Tunisie) dont il s'occupait depuis plus de vingt ans. Il donne alors la préférence à Asphalt et Pétrole, montée en association avec Jean Chautard, société qui crée des filiales et les revend avec plus-value (Pétrole France-Mexique, Asphalt et pétrole de

Lattaqué en Syrie...) Il est, en outre, administrateur de la Cie française de Marine et de commerce et président de la Société des usines hydroélectriques des Hautes-Pyrénées à Villelongue]

Marié à M^{lle} Thérèse [Lyautey] de Colombe. [Deux filles dont l'aînée épouse en 1910 Jules Lionel-Marie, administrateur délégué de l'Indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (SICAF). En est évincé en janvier 1929, ainsi que Jules de Catelin, président honoraire].

Club : Automobile-Club.

SOCIÉTÉ DU BOU-THALEB
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1924)

Le conseil proposera pour l'exercice 1923 la répartition d'un dividende de 25 francs par action et un remboursement de capital de 50 francs par titre. Le dernier dividende remonte à l'exercice 1917 et, depuis lors, le capital a déjà été amorti de 85 francs par action. La valeur nominale des actions se trouvera ainsi ramenée à 365 francs.

BRUITS ET INDICATIONS
Bou-Thaleb
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

Les comptes de 1923 font ressortir un solde créditeur de 641.499 francs. Un dividende de 25 fr. et un remboursement de 50 francs par action seront proposés.

L'actif réalisable disponible, au 31 décembre 1923 se compose de 569.253 fr. d'approvisionnements et stocks, 150.354 fr. de valeurs en portefeuille, et 855.272 fr. de débiteurs et disponibilités. Les comptes créditeurs s'élèvent à 502.397 francs, y compris 350.000 francs de redevances à l'État.

Compagnie française des mines du Laurium
(*La Journée industrielle*, 13 juin 1924)

.....
[La société] a trouvé une source abondante d'approvisionnement, pour sa fusion en Algérie, auprès de la Société des mines du Bou-Thaleb, qui vient d'ouvrir des exploitations d'un minerai très particulier d'arséniate de plomb. Après s'être assurée que ce produit pouvait être introduit avec succès dans son régime de fusion, en lui fournissant du plomb et de l'arsenic, la société a conclu avec les Mines du Bou-Thaleb un arrangement qui lui assure des contingents importants pour l'avenir.

Société des mines du Bou-Thaleb
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société au capital de 3.750.000 fr. a eu lieu hier au siège, 27, rue Laffitte, à Paris, sous la présidence de M. Georges Bouillat, président du conseil d'administration.

Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, dont nous avons analysé les chiffres dans notre numéro du 6 mai. Rappelons que les bénéfices nets atteignent 641.199 fr. contre un déficit de 70.956 fr. en 1922. Après prélèvements statutaires, le dividende a été fixé à 24 fr. 90 brut par action et, à titre de quatrième amortissement, un remboursement de 50 fr. net par titre a été décidé pour ramener la valeur nominale du titre à 365 fr.

MM. A. de Rochechouart et J. Herbé, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le solde de 5.406 fr. a été reporté à nouveau. ,

Le rapport du conseil mentionne que le bénéfice brut d'exploitation a atteint 1.494.029 fr. et que l'actif réalisable dépasse 1.400.000 fr.

Ces résultats sont dus à la mise en valeur du gisement d'arséniure de plomb d'Aïn-Achour, dont les produits renferment environ 40 % de métal, dont moitié plomb et moitié arsenic, et qui a produit 2.920 tonnes de minerai, durant l'exercice écoulé.

Il ajoute que bien que le district d'Aïn-Achour ait constitué presque exclusivement l'unique source de profits de la société, elle n'a cependant pas négligé les autres parties de ses concessions. La production du Bou-Thaleb proprement dit, s'est élevée à 1.626 tonnes de calamine calcinée, et à 4 57 tonnes de galène. Mais les conditions difficiles de l'extraction de ces minerais dans un gîte à peu près épuisé, laissent peu de marge bénéficiaire. Elle a, en outre, poursuivi les installations d'une usine de traitement dans sa concession de Djebel-Brao, et elle espère pouvoir la mettre en marche vers la fin de l'exercice courant.

Enfin, elle avait largement prospecté et introduit une demande en concession pour le district du Bou-lche qui est limitrophe de sa concession originelle de Soubella, et où elle a reconnu d'intéressantes perspectives de minéralisation plombifère. Ces districts sont destinés à remplacer celui de Soubella, et, suivant les prévisions les plus vraisemblables, l'importance du nouvel actif minier dépassera celle du début des exploitations.

ALGÉRIE

Société des mines du Bou-Thaleb

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1924)

Cette société a trouvé à Aïn-Achour un gisement d'un minerai particulier riche en plomb et arsenic, l'arséniate de plomb, renfermant 20 % de plomb et 20 % d'arsenic, dont il a été extrait 2.920 tonnes en 1923. Ce minerai est expédié aux fonderies du Laurium qui le traitent pour ses deux principaux constituants dont le marché est également intéressant. La société a produit, en outre, en 1923, 1.162 tonnes de calamine calcinée et 457 tonnes de galène.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB

S.A. frse au capital de 3,75 MF.

Siège social : Paris, 27, r. Laffitte

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 266)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Idem 1922-1923, sauf

JUGE (Abel), désormais domicilié 5, rue Auguste-Bailly, Courbevoie.

Commissaire aux comptes

MARCHIS (Augustin), 4, r. Balny-d'Avricourt, Paris ;

LIONEL-MARIE ¹⁶, 27, rue Laffitte, Paris.

RÉSULTATS

Ex.	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Amort. +rés.	Divid. totaux	Divid. par act.
1914	43.386	27.952	—	—	—
1915	225.171	220.728	145.700	75.000	10
1916	807.400	209.300	96.700	75.000	10
1917	391.841	285.699	164.284	112.500	15
1918	225.676	114.314	114.314	—	—
1919	188.608	101.325	101.325	—	—
1920	318.157	229.500	229.500	—	—
1921	75.429	6.487	6.487	—	—
1922	25.816	- 70.956	—	—	—
1923	1.094.029	641.498	—	186.090	24,90*

(*) Remboursement de 50 fr. par action.

Annuaire industriel, 1925 :
MINES DU BOU-THALEB (Soc. des), 27, rue Laffitte, Paris, 9^e. T. Central 15-37. Ad. t. Étamine-Paris. Capital 3.500.000 fr.
Calamine calcinée. — Galène argentifère. (1-25125).

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel*, 1925)

Ménéteau (Pierre) au Bleymard, Lozère. T. 1. — E.C.P. Ingénieur-directeur de la Soc. des mines du Bleymard. (Mines et préparation mécanique de minerais.)
Antérieurement : ingénieur à la Société des mines du Bou-Thaleb. Directeur des Mines de Garn-Alfaya, près le Kef, Tunisie.

ALGÉRIE
Société des mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1925)

¹⁶ Jules Lionel-Marie : gendre de Jules de Catelin et administrateur délégué de la [SICAF](#) basée 27, rue Laffitte, Paris.

Dans les concessions du Bou-Thaleb, on a produit, en 1924, 1.484 t. de calamine et 142 t. de galène. Ce gîte, qui manifeste des symptômes d'épuisement, sera remplacé par celui limitrophe du Bou-Iche pour lequel la société est en instance de concession.

[Bénéfices en berne]

(*Le Journal des finances*, 23 avril 1926)

Les Mines du Bou-Thaleb sont offertes à 1.080.

Les bénéfices de l'exercice seraient en sensible diminution. Alors qu'ils avaient, atteint 1.074.000 francs en 1924, ils ne seraient plus que de 200.000 francs cette année. Le dividende serait maintenu à 6 % pour le montant non remboursé des actions, ce qui correspondrait à environ 17 fr. 40. Ce dividende étant inférieur de 2 ou 3 francs au montant des impôts à verser par les actionnaires, le conseil proposera de répartir à titre de remboursement une somme d'environ 5 francs.



Coll. Serge Volper

Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 26803-11-04. — Encres Lorilleux
SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
(Algérie)

Société anonyme constituée conformément aux lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Fonds social : trois millions sept cinquante mille fr.
divisé en 7.500 actions de 500 fr. chacune

Siège social à Paris

REMBOURSEMENT
DE TRENTE FRANCS PAR ACTION
effectué le 1^{er} juillet 1906

REMBOURSEMENT
DE TRENTE-CINQ FRANCS PAR ACTION
effectué le 1^{er} juillet 1907

REMBOURSEMENT
DE VINGT FRANCS PAR ACTION
effectué le 1^{er} juillet 1906

REMBOURSEMENT
DE CINQUANTE FRANCS PAR ACTION
effectué le 1^{er} juillet 1924

REMBOURSEMENT
DE SOIXANTE QUINZE FRANCS PAR ACTION
effectué le 1^{er} juin 1925

REMBOURSEMENT
DE CINQ FRANCS PAR ACTION
effectué le 1^{er} août 1928

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : Maggiar
Le président du conseil d'administration (à droite) : Dorion
Paris, le 2 janvier 1903
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
S.A. frse au capital de 3,75 MF.
Siège social : Paris, 27, r. Laffitte
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 266)

Idem 1923-1924.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'OUTRE-MER
(*Le Journal des finances, 14 janvier 1927*)

[...] Le président du conseil d'administration des trois affaires est le docteur Achalme, également administrateur du Bou-Thaleb, Garn-Alfaya, etc. [...]

Huaron
(*Le Journal des finances, 17 juin 1927*)

Le bénéfice de l'exercice 1926 ressort à 509.306 francs, au lieu de 198.177 francs en 1925 après 400.000 francs de provisions comme l'an dernier. Le dividende serait maintenu à 6 % sur le montant du capital non amorti. L'assemblée extraordinaire aura à statuer d'une part sur la modification de la valeur nominale des actions par suite des amortissements déjà pratiqués, c'est-à-dire 215 francs par action de 500 francs, et d'autre part, sur une augmentation du capital par l'émission d'actions de numéraire comportant, croyons-nous, la création de 3.750 actions à souscrire dans la proportion d'une nouvelle pour deux anciennes.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BOU-THALEB
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 août 1927)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 10 août, sous la présidence de M. G. Boullat, et a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1926 accusant un solde bénéficiaire de 574.781 francs qui a été réparti comme suit : Réserve légale, 25.465 fr. ; dividende de 6 %, 128.250 fr. ; tantièmes du conseil, 35.559 fr. ; Compte amortissement du capital, 192.753 fr. ; Report à nouveau, 192.753 fr.

Le dividende d'un montant brut de 17 fr. 10, et net 14 fr. 03 ou nominatif et 0 fr. 77 au porteur. Il sera mis en paiement en même temps que la souscription des actions nouvelles qui seront émises en augmentation du capital social.

M. J. de Catelin, administrateur sortant, a été réélu.

La production s'est élevée à 4.000 tonnes à Aïn-Achour ; la production totale de galène dans les trois sièges de Bou-Iche, Djebel Brao et Soubella a atteint 516 tonnes ; celle de calamine calcinée a été de 604 tonnes.

Le rapport signale les effets néfastes de la loi de 1919 sur les nouvelles concessions de mines, qui a eu pour effet d'absorber 1.600.000 fr. des ressources constituées par la Société. En raison des nécessités de l'exploitation sociale, le conseil a dû envisager la création de ressources nouvelles.

À cet effet, une assemblée extraordinaire a eu lieu ensuite. Elle a décidé de ramener à 300 francs le nominal des 7.500 actions composant le capital social, qui sera ainsi ramené de 3.750.000 fr. à 2.250.000 fr. Une somme de 200 francs faisant partie de celle de 215 francs dont chaque action se trouve actuellement amortie sera appliquée à cette réduction et, par suite, les actions seront désormais au capital nominal de 300 francs, dont 15 francs amortis. L'assemblée a décidé ensuite de porter le capital de 2.250.000 fr. à 3.750.000 fr. par l'émission de 5.000 actions nouvelles du nominal de 300 francs, à 650 francs à souscrire en numéraire, et réservées aux actionnaires anciens à titre irréductible à raison de 2 pour 3 nouvelles. Ces actions nouvelles seront amorties immédiatement de 15 francs pour être placées sur le même pied d'égalité que les actions anciennes.

Les articles 29, 30 et 41 des statuts ont été modifiés pour être mis en harmonie avec la législation actuelle sur les sociétés anonymes. .

Informations et communiqués
Mines du Bou-Thaleb
(*Le Journal des débats*, 12 août 1927)

L'assemblée annuelle du 10 août a approuvé les comptes de 1926 présentant un solde créditeur de 574.782 francs, soit plus du double de celui de l'an dernier. Le dividende a été fixé à 6 % pour permettre d'éteindre les obligations fiscales et d'assimiler les anciennes actions aux nouvelles. Son montant brut est de 17 fr. 10, soit net : 14 fr. 03 au nominatif et 0 fr. 77 au porteur.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a eu pour objet de voter les modalités de la réorganisation financière, savoir :

1° réduction à 300 francs nominal des 7.500 actions composant le capital pour le ramener de 3.750.000 à 2.250.000 francs, une somme de 200 francs faisant partie de celle de 215 francs dont chaque action se trouve actuellement amortie, sera appliquée à cette réduction de capital. Par suite, les 7.500 actions constituant le fonds social seront désormais au capital de 300 francs, dont 15 francs amortis, soit. 285 francs ;

2° Augmentation du capital de 2.250.000 fr. 3.750.000 francs par création de 5.000 actions nouvelles de 300 francs nominal, émises à 650 francs. Il sera réparti immédiatement une somme de 15 francs par action, à titre d'amortissement partiel aux 5.000 actions, ce qui permettra l'assimilation immédiate de toutes les actions après la répartition du dividende de 1926. Droit de souscription : deux actions nouvelles pour trois anciennes, valable du 20 août au 20 septembre.

Le conseil a été, enfin, autorisé à porter éventuellement le capital à 6 millions de francs.

Société des mines du Bou-Thaleb
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 29 août 1927)

.....
M. J. de Catelin, administrateur sortant, a été réélu.

Fiscalité excessive
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1927)

Nous ne cessons de signaler ici l'énormité des impositions fiscales vis-à-vis des sociétés minières. Un nouvel exemple des plus caractéristiques est celui offert, par les mines du Bou-Thaleb. Le rapport à la récente assemblée générale s'exprime ainsi en effet :

« Malgré la décroissance de la production, les résultats de l'exercice sont cependant plus favorables que ceux du précédent, et le solde du compte profits et pertes enregistre un montant bénéficiaire de 574.781 fr., soit plus du double de celui de l'année dernière.

Avant de vous en proposer la répartition, il importe de vous mettre en présence de la physionomie de notre entreprise, telle qu'elle ressort des circonstances très particulières qui ont caractérisé notre régime économique dans ces dernières années.

Nous vous les avons, du reste, exposées au cours de nos réunions successives, et il nous suffira de vous les résumer.

Après de longues années de luttes et de difficultés de tous genres, les exercices 1923 et 1924 nous avaient apporté des résultats satisfaisants, et nous étions en droit d'espérer de notre entreprise de légitimes satisfactions.

Mais nous n'avions pas mesuré les effets de la loi néfaste de 1919 sur les nouvelles concessions de mines, et, du fait de son application, la participation de l'État et les impôts creusèrent un trou de plus de 1.600.000 francs dans les ressources que nous avions retirées des années prospères et épuisèrent notre trésorerie.

L'énormité de ces prélèvements mettait en lumière l'iniquité de la loi qui aurait abouti à la stérilisation de toutes les richesses minérales de la France et de ses colonies, et le Parlement la modifiait au début de 1927. Mais en ce qui nous concerne, le mal était fait, et vous étiez les victimes de cette grossière erreur de nos législateurs.

Tels sont, dans leur lamentable simplicité, les faits générateurs de la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

Le conseil distribue un dividende de 6 %, c'est-à-dire 17 fr. 10 brut par action soit 0 fr. 77 net. L'État a touché lui 450.000 fr. »

En 1925, la situation était au moins aussi invraisemblable. Écoutons le rapport de 1925 :

« Le solde créditeur ressort à 256.890 fr. 86 dont vous avez à déterminer l'emploi.

Ce solde, bien que modeste, nous permet de vous donner, conformément, à nos prescriptions statutaires, un dividende de 6 % sur la partie non amortie de vos actions, soit 17 fr. 40 par titre. La prudence nous conseillerait de vous demander de conserver le surplus pour renforcer notre trésorerie. Mais ce faisant, nous nous trouverions en présence d'une situation absolument paradoxale, nous devrions dire: incohérente. En effet, du fait des impôts Loucheur et du taux du droit de transmission sur les cours élevés des titres en 1925, vous auriez à payer 19 fr. 596 d'impôts divers, c'est-à-dire à déboursier 2 fr. 196 par titre.

Ajoutons que nos statuts, qui définissent nettement l'emploi du solde bénéficiaire, ne nous fournissent aucun moyen de vous venir en aide, si nous nous bornons au dividende de 6 %.

Nous sommes donc amenés à vous proposer un amortissement de 5 francs, de telle sorte que l'action touchera au total 32 fr. 40 et qu'après avoir acquitté les taxes, il vous restera 2 fr. 804. »

Ainsi, déjà en 1925, le fisc prélevait 425.000 fr. pendant que les actionnaires recevaient en tout 21.000 fr. Et encore a-t-il fallu qu'on réalise un tour de force, pour que l'actionnaire ne donne pas d'argent en présentant son coupon. On va assassiner la poule aux œufs d'or !

(Archives commerciales de la France, 2 décembre 1927)

Paris. — Modifications. — Société des MINES DU BOU-THALEB, 27, Laffitte. — Capital porté de 2.250.000 fr. à 3 millions 730.000 fr. — 4 nov. 1927. — *Loi*.

Bou-Thaleb (Société des mines du)
(*Le Journal des débats*, 4 avril 1928)

Actuellement 1° échange, titre pour titre (coupon n° 19 attaché) des actions anciennes, numéros 1 à 7.500, contre des actions nouvelles au nominal de 300 francs amorties de 15 fr. ; 2° délivrance des actions nouvelles, numéros 7.501 à 12.500, contre présentation des reçus délivrés lors de la souscription et versement d'une somme de 15 francs par action nouvelle à titre d'amortissement à Paris, à la Banque française et Hollando-Américaine (pour la délivrance des actions nouvelles) et au siège social, 27, rue Laffitte (pour l'échange des actions anciennes numéros 1 à 7.500).

MINES DU BOU-THALEB
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1928)

L'exercice 1927 se solde, après affectation de 150.000 fr. contre 450.000 aux provisions, par une perte de 77.663 francs, contre un bénéfice de 509.306 fr.

L'an dernier, il avait été distribué 6 % sur les actions.

Mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 se soldent par un bénéfice net de 115.090 fr., contre 574.781 fr. précédemment. Aucun dividende ne sera distribué cette année, alors qu'en 1926, il avait été fixé à 17 fr. 10 par action.

(*Le Journal des débats*, 21 juillet 1928)

À partir du 23 juillet courant, les 12.500 actions nouvelles de 300 francs seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant. Ces titres seront inscrits à la première partie du *Bulletin de la Cote*.

Laurium français
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

[...] son usine, où elle traite également le minerai de ses deux filiales, Bou-Thaleb et Garn-Alfaya, passe pour une des plus modernes d'Europe. [...]

Annuaire Desfossés 1929, p. 879 :
Mines du Bou-Thaleb
Conseil d'administration : MM. G. Bouillat, J. de Catelin, A. Juge, de Rochechouart, J. Goyard, J. Herbé.

MINES DE BOU THALEB
(*Le Journal des débats*, 25 avril 1929)

Le bénéfice brut d'exploitation est revenu de 285.013 francs à 134.701 francs en 1928. Addition faite du report antérieur de 109.336 francs et de 51.772 francs d'intérêts divers, les recettes totales ressortent à 295.809 francs, au lieu de 495.304 francs. Déduction faite des frais généraux, provisions et impôts, il subsiste un solde créditeur de 116.399 francs, contre 115.090 francs, que le conseil proposera de reporter à nouveau.

MINES DE BOU THALEB
(*Le Journal des débats*, 11 juin 1929)

Le bénéfice de l'exercice 1928 est de 116.399 francs contre 115.090 francs ; il sera reporté à nouveau.

DE BORRALHA* À BOU THALEB

(*Le Journal des finances*, 21 février 1930)

[...] Depuis plus de vingt ans, M. J. de Catelin occupait aux Mines du Bou-Thaleb [Constantinois] et aux Mines de Garn-Alfaya [Tunisie], dont il était administrateur, des fonctions prépondérantes. On s'accordait pour reconnaître qu'il connaissait bien ces deux affaires.

Or, M. J. de Catelin vient de démissionner [après avoir été évincé de la Sicaf (Indochine) en janvier 1929], et on lui a donné comme successeur M. [Aimery] de Rochechouart [évincé des Mines de Borralha, au Portugal].

Tous les actionnaires ne paraissent pas également heureux de ce changement, surtout pendant une période qui n'est pas particulièrement propice à certaines mines métalliques. On parle d'intrigues, d'incidents extérieurs. Qui donnera l'explication cherchée par les non-initiés ?

MINES DU BOU-THALEB
(*L'Africain*, 2 mai 1930)

On confirme que l'exercice 1929 se solde par une perte, contre un bénéfice de 6.974 francs.

La société a réduit la production de minerai de zinc, par suite de la baisse du métal et a intensifié au contraire sa production en galène.

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juillet 1930)

Mines de Bou Thaleb. — Perte de 397.141 francs contre bénéfice de 6.974 fr.

MINES DU BOU THALEB
(*Le Journal des débats*, 10 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire du 8 juillet a approuvé les comptes de l'exercice écoulé présentant un solde débiteur de 106.562 fr. 42.

MINES DU BOU THALEB
(*L'Africain*, 25 juillet 1930)

L'assemblée du 8 juillet a approuvé les comptes de 1929, se soldant en perte.

La production s'est élevée en 1929 à 4.642 tonnes contre 1.736 tonnes en 1928, et 3.808 en 1927. La compression des dépenses, l'arrêt des chantiers à faible teneur, l'exploitation des gîtes les plus avantageux et l'amélioration du rendement des ateliers ont constitué le programme du conseil pendant l'exercice. Le déficit est dû à la baisse des cours du zinc et du plomb, et par suite à la mévente de la production, qui a amené une augmentation des stocks.

MINES DU BOU-THALEB
(*L'Africain*, 15 août 1930)

L'assemblée ordinaire annuelle, présidée par M. Bouillat, président du conseil d'administration, vient d'approuver les comptes de l'exercice 1929 faisant ressortir un solde débiteur de 196.562 fr. 42.

L'assemblée a décidé de compenser cette perte par la réserve spéciale qui s'élevait à 1.310.047 francs 05 au 31 décembre 1929.

L'ensemble de la production en galène et calamine calcinée a atteint 4.642 tonnes pour l'exercice écoulé.

Le rapport du conseil signale que la dépression des cours des métaux n'a pas permis d'écouler la totalité de la production : l'exercice a dû être terminé avec des stocks importants qui ont été inventoriés aux cours les plus bas de l'année.

Malgré une activité productive satisfaisante, le bilan accuse, en conséquence, un solde déficitaire,

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Herbé, administrateur sortant, et a ratifié les nominations de MM. Pouquet ¹⁷ et Sèbe ¹⁸ comme administrateurs de la société.

Annuaire Desfossés 1931, p. 879 :
Mines du Bou-Thaleb
Conseil d'administration : *idem*.

PARIS
MINES DU BOU-THALEB
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1931, p. 451)

La perte d'exploitation a été, en 1930, de 480.400 fr., à laquelle s'ajoute une moins-value de 258.054 fr. sur les stocks. Le solde débiteur total au 31 déc. dernier ressort ainsi à 907.940 fr.

Par suite de la baisse des prix du zinc, du pb et de l'acide arsénieux, la soc. a dû suspendre complètement son exploitation depuis le mois d'août.

ALGÉRIE
Société des mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1931, p. 538)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un solde débiteur de 907.940 fr. 03 contrepassé à la rés. spéciale.

En dehors de l'arrêt de la production calaminaire, la soc. a été contrainte, en 1930, d'arrêter aussi celle des minerais de pb, à partir du mois d'août, à ses mines de Bou-lche et d'Aïn-Achour. La production de l'exercice, p. une marche au ralenti de 8 mois, a été de 500 t. de galène Bou-lche, 37 t. galène Soubella et 1.175 t. de minerai d'arséniate de pb du gîte d'Aïn-Achour.

¹⁷ Maurice Pouquet (1882-1956) : ingénieur en chef du groupe Léonino. Président de la Cie minière franco-tunisienne (1929). Voir [encadré](#).

¹⁸ Achille Sèbe : ingénieur E.C.P., maire de Sétif, délégué financier, administrateur de la Cie minière du Djendli. Avis de décès dans *L'Écho d'Alger*, 25 janvier 1938.

Malgré les cours dépréciés, la soc. a cru devoir vendre sa prod. de galène, mais elle n'a pu écouler ses stocks d'arséniate de pb, qui st importants.

En résumé, toutes les exploitations de Djebel-Brao, Dra-Sta, Soubella, Bou-lche, Bou-Rieche st arrêtées.

Toutefois, la société n'a pas cru devoir renoncer à préparer de nouveaux ressources. Ds ce but, elle a demandé la transformation d'un de ses permis de recherches en permis d'exploitation. C'est ainsi qu'elle a obtenu celui de Rasfa où elle pourra produire des minerais plombo-zincifères. La crise actuelle lui a fait retenir le dossier d'un autre gîte, celui du permis de recherches de Kef-Bou-Daas. Les travaux de recherches, dans ses différents permis, ont été arrêtés p. ne pas épuiser la trésorerie.

BOU-THALEB
(*L'Africain*, 15 août 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 font ressortir un solde débiteur de 907.940 francs, y compris le report antérieur de 196.562 francs et amorti par prélèvement sur la réserve spéciale. Ce résultat est dû à l'effondrement du cours des métaux. La situation de trésorerie de la société lui permettrait sans doute de résister à plusieurs années de crise, d'après les déclarations du président.

BOU-THALEB
(*Le Journal des débats*, 8 juin 1932)
(*Le Temps*, 8 juin 1932)

Les comptes de 1931, qui seront soumis a l'assemblée du 20 juin, se soldent par un déficit de 94.855 fr. contre 907.940 fr. l'exercice précédent.

MINES DE BOU THALEB
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1932)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931 qui ont été approuvés par l'assemblée du 11 juillet, font ressortir une perte de 94.855 fr. provenant des frais divers. On sait que l'exploitation de la Société est arrêtée depuis deux ans.

Annuaire Desfossés 1933, p. 958 :
Mines du Bou-Thaleb
Conseil d'administration : MM. G. Bouillat, M. Pouquet, J. de Catelin, A. Juge, J. Goyard, J. Herbé, P. Sèbe.

BOU-THALEB
(*Le Journal des débats*, 5 juin 1933)

L'exercice 1932 se solde par une perte inférieure à celle de l'an dernier (94.855 fr.).

BOU-THALEB
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1933)

L'assemblée ordinaire, tenue aujourd'hui sous la présidence de M. G. Bouillat, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1932, faisant ressortir un solde débiteur de 32.869 fr. 24.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. J. de Catelin, administrateur sortant.

Le rapport du conseil indique que les conditions économiques s'étant encore aggravées en 1932, la société s'est contentée d'entretenir ses gîtes et installations. Pour alimenter la trésorerie, le conseil a réalisé certaines valeurs pour un montant de 43.814 fr. 70. Cette réalisation ayant été faite en perte sur les cours d'achat, le poste portefeuille est en diminution, de 63.734 fr. 15. Au point de vue avenir, ajoute le rapport, la situation économique est encore trop confuse pour permettre d'envisager à brève échéance une amélioration des cours, suffisante pour la reprise de l'activité sociale.

BOU-THALEB
(*Le Journal des débats*, 6 juillet 1934)

L'assemblée du 4 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1933, se soldant par un déficit de 54.475 fr. Le rapport signale qu'aucune amélioration ne s'est manifestée dans la situation économique et que les exportations de la société sont restées totalement inactives, comme les années précédentes.

MINES DU BOU-THALEB
(*Les Annales coloniales*, 13 juillet 1935)

L'assemblée ordinaire du 10 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1934 se soldant par une perte de 59.193 francs.

[Aide publique aux mines de plomb et de zinc]
(*Le Temps*, 19 août 1935)

Le plomb cote 15 15 £ contre 15 10 % et le zinc 14 8/9 contre 14,-6/3.

On attend la publication, au *Journal officiel*, des dispositions qui détermineront le montant de la prime qui sera accordée aux mines de plomb et de zinc, ses bases de calcul et son mode de paiement. Une mise en œuvre rapide de cette aide permettrait aux mines de recommencer l'exploitation avant l'automne ; dans le cas contraire, il faudrait reculer, la reprise du travail jusqu'au printemps prochain.

Certaines mines nord-africaines risquent, en tout état de cause, de ne pas pouvoir produire avant un an les quantités nécessaires aux fonderies françaises. La plupart des sociétés minières nord-africaines possèdent un capital peu important. En outre, la longue période d'inaction qui leur a été imposée par la baisse des prix mondiaux du plomb et du zinc a entamé sérieusement la trésorerie de ces entreprises.

Il paraît vraisemblable que la prime ne sera payée qu'à la fin de chaque trimestre, sur la base de la production des trois mois écoulés. Il en résulte que le premier versement de cette aide n'interviendra donc que trois mois après la reprise de l'exploitation. Dans ces conditions, les mines ne pourraient recommencer l'exploitation que sur une échelle réduite, et ne seraient en état de l'accroître que progressivement. [...]

La Société du Bou-Thaleb craint, en raison des frais de transport élevés, ses mines étant éloignées, de ne pas être en état de reprendre l'exploitation. [...]

Mines du Bou-Thaleb
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1936)

L'exploitation du gisement d'arséniate de plomb d'Aïn-Achour offre moins d'intérêt que celle des gîtes calaminaires, dont le mieux placé géographiquement est celui de Dra-Sfa. Là encore, la question est à l'étude.

L'Information.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1054 :
Mines du Bou-Thaleb
Conseil d'administration : MM. G. Bouillat, pdt ; M. Pouquet, adm.-dir. ; J. de Catelin, A. Juge, J. Herbé, P. Sèbe.
Commissaires aux comptes : R. Michelet, E. Hibon.

MINES DU BOU-THALEB
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire du 12 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui accusent une perte de 161.825 fr. Cette perte est reportée à nouveau.

Marché des minerais et métaux
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1937)

[...] Nous avons souvent signalé la situation du marché des minerais de zinc en ce qui concerne les blendes et les calamines. Cette situation a été rappelée en ces termes dans le dernier rapport annuel de la Société du Bou-Thaleb :

« En résumé, le marché des minerais calaminaires reste défavorable et se trouve concurrencé par une augmentation très marquée de la production mondiale de blendes de flotation, qui sont en général des sous-produits de la concentration des minerais de plomb, et par suite d'un prix de revient assez faible.

« Ces blendes à hautes teneurs sont recherchées par les fondeurs de préférence aux calamines dont les teneurs sont moins élevées, car elles leur permettent d'augmenter la capacité de leurs usines et, par suite, d'abaisser notablement leurs frais d'exploitation.

« Nous nous intéressons à toutes les recherches de traitements qui permettraient, en partant des minerais calaminaires, que nous produisons exclusivement, d'obtenir un produit zincifère à haute teneur, d'un écoulement facile. »

Pas de changements dans les cours et formules de ces minerais. La retenue pour charges et bénéfices est toujours de 50 sh or, sur la base de £ or 9 pour le métal. [...]

Augustin HAMON,
Les Maîtres de la France, tome III,
Éditions sociales, février 1938, 354 pages

Pour mémoire, nous citerons les Sociétés minières du Djebel-Felten [Constantine et Tunisie. Reprise par la Holding coloniale], du Djebel-Ressas [dissoute et reprise par Peñarroya-Tunisie], du Djendli [Constantinois], de Garn-Alfaya [Tunisie], du Bou-Thaleb [Constantinois], de Sidi- [223] Bou-Aouane [Tunisie]. Là, avec des coadministrateurs divers, nous rencontrons MM. François Urruty, Maurice Pouquet, Abel Juge, le baron Gonzague de Bellescize ¹⁹, le comte Henri de Langle.

Annuaire Desfossés 1940, p. 798 :
Mines du Bou-Thaleb
Conseil d'administration : *idem*.
Commissaires aux comptes : R. Michelet ; E. Hibon, suppl.

Annuaire Desfossés 1945, p. 811 :
Mines du Bou-Thaleb
Conseil d'administration : A. Blondel, pdt ; A. Lescure, dir. gén. ; M. Juge, P. Sèbe.
Commissaires aux comptes : R. Michelet ; E. Hibon, suppl.

Annuaire Desfossés 1948, p. 811 :
Mines du Bou-Thaleb
Conseil d'administration : A. Blondel, pdt ; A. Lescure, dir. gén. ; P. Sèbe, A. Petit Le Roy, A. Porteret ²⁰, B. Woliner.
Commissaires aux comptes : R. Michelet ; E. Hibon, suppl.

AEC 1951 :

¹⁹ Le baron Gonzague de Bellescize est un ingénieur de l'École centrale (promotion 1889) ; il est membre du cercle l'Union. Il appartient à une famille qui fait partie à la fois de la noblesse terrienne, du monde militaire et du monde financier. Sa femme est née Mac-Tier [Mactier].

Un de ses parents [son frère aîné], le vicomte Fernand de Bellescize, du Nouveau Cercle, lieutenant-colonel, marié à Valentine Pignatell, d'une famille capitaliste lyonnaise, a un château à Marlieux (Ain). Il est administrateur des Mines de la Loire. Il est le père de Jean, Georges, Paul et André de Bellescize.

Le vicomte Georges, fils du précédent, est aussi du Nouveau Cercle et administrateur de la Société des charbonnages hongrois *Urikany*. Il est marié à Renée de La Morinière. Son frère, le comte Jean de Bellescize, ayant château à Beaumont-La Ferrière (Nièvre), siège à la Société franco-marocaine, société d'études et d'exploitations. Il est marié à Renée Durieu de Souzy, d'une famille ayant des châteaux dans le Rhône et la Côte-d'Or. Nous avons vu dans le tome II aux Assurances, le comte René de Bellescize, ingénieur de l'École centrale, promotion de 1911 [= pdt condensateurs TRÉVOUX].

Par leurs femmes, les de Bellescize, ci-dessus nommés, sont apparentés aux de Blois (voir tome II), aux de Quinsonas, aux de Biré, de la Grandière. Le nom complet de cette famille est de Regnault de Bellescize.

²⁰ Pierre (et non « A. ») Porteret (1891-1965) : X-1911. Ancien ingénieur en chef de la mine du Kouif des Phosphates de Constantine. Administrateur du Garn Alfaya et de la Société générale (successeur de Lacour en 1949).

Société minière et agricole du Bou-Thaleb, 27, rue Laffitte [= Garn-Alfaya...], Paris.
— 1901, 6 millions de fr. — Zinc, plomb. — Constantine (exploitation arrêtée). Culture
plantes aromatiques.

Annuaire Desfossés 1953, p. 665 :

Mines du Bou-Thaleb

Conseil d'administration : A. Blondel, pdt ; P. Bernard, dir. gén. ; J. Pellissier-Tanon, S.
Petit Le Roy, A. Porteret, B. Woliner.

Commissaires aux comptes : R. Michelet ; R. Boudet, suppl.

[Desfossés 1956/2266]

Minière et agricole du Bou-Thaleb (Constantinois) : radiée de la cote en 1955.